

7 ANS

communes



DOSSIER

Inventer une politique d'hospitalité

Interrogations, témoignages, points de vue, indignations, ces pages vous sont ouvertes !

causescommunes@lacimade.org

ou Causes communes, La Cimade, 64 rue Clisson, 75013 Paris

Du combat sans relâche à l'espoir partagé

Il y eut mes parents pour entrer dans la vie,
Il y eut mes maîtres pour rester à l'école,
Je vécus longtemps heureuse jusqu'au pas de cette porte,
Que je franchis sans peine car un peu insouciant,
J'ai vu et entendu toutes ces vies brisées,
J'ai vu au fond des yeux s'éteindre des lumières,
Que des mois de routes et l'épuisement aidant,
Des hommes, des femmes, des enfants autrefois vivants,
Ont posé dans mon oreille ou détour de leur tourment,
Je me suis attristée de ce monde tel qu'il est
Qui ferme ses yeux, ses oreilles avant de fermer la porte
Qui laissée entrouverte, permettrai que l'espoir sorte,
S'en aller jusque toi qui derrière la porte,
Attends un numéro, un titre de séjour, une courte pose,
Un répit dans ta vie, une petite dose,
De solidarité, d'humanité à haute dose;
Que vive cette Cimade, faite de petites choses,
Des soucis répétés au café tout léger,
Du combat sans relâche à l'espoir partagé.

Kameni, témoignage publié sur le site des 70 ans de La Cimade le 24 septembre 2009

Message à nos lecteurs

Chers lecteurs de Causes communes, nous souhaitons par ce message vous inciter à prendre votre plume et à contribuer encore plus activement à alimenter cette chronique « Vous le dites » qui vous est dédiée. Les sujets de discussion ne manquent pas et nous aimerions que cet espace devienne un vrai lieu de débat et d'échange. Alors n'hésitez plus à nous écrire !

Le comité de rédaction de Causes communes

Billet d'humeur

Ce n'est pas parce que le cadre de l'Aula du Palais Universitaire de Strasbourg est imposant que ce samedi 26 septembre il ne fallait parler longuement que... des membres issus de la Fédé étudiante en 1939... Nos archives indiquent que 80% des équipières étaient issues du moule FFE (Fédération française des éclaireuses) à l'image de Suzanne de Dietrich et Violette Mouchon. (...) Vous avez fait très fort lors de ces deux jours (forts intéressants) pour ne pas citer une seule fois la FFE ni les Eclaireurs Unionistes de France, co-fondateurs de La Cimade ! (...) Pourquoi ? C'est d'autant plus difficile à comprendre avec la présence de Jacques Maury, Michel Rocard, Patrick Peugeot, Jean-Luc Mouton qui furent tous éclaireurs unionistes... (...) Ceci n'est pas un coup de g... car j'ai trop de respect pour la Cimade, mais un billet d'humeur... qu'on se le dise !

Alain Morley, président des Tisons, lettre du 28 septembre 2009 suite au colloque d'ouverture des 70 ans de La Cimade

Servir l'autre !

La Cimade a 70 ans, c'est un anniversaire que j'aurais voulu fêter avec vous mais je dois le faire de loin. (...) J'ai avec un grand intérêt découvert une petite phrase dans une des dernières publications de La Cimade : « l'humanité passe par l'autre ». Cette phrase résume assez bien ce que fût toute l'histoire de La Cimade depuis sa création. Servir l'autre, servir ceux qui sont différents, servir ceux qui sont discriminés, servir ceux qui se trouvent confrontés à une situation nouvelle pour laquelle ils n'étaient pas préparés. (...) C'est dans ce sens là qu'il y a des années nous avons parlé d'un « service oecuménique d'entraide » (pour désigner La Cimade, ndlr). Oecuménique parce qu'il s'agissait de prouver que nous n'avions qu'une seule maison, que notre maison était leur maison et la maison des autres... (...) Entraide parce qu'il ne s'agissait pas simplement d'aider, mais de trouver un moyen d'être en réciprocité avec ceux que l'on aidait, de reconnaître leur identité, leurs valeurs et leur culture. (...) On ne peut pas aider sans recevoir, et donner c'est recevoir de l'autre quelque chose. Et nous avons beaucoup reçu dans l'histoire de La Cimade de tout ceux qui sont venus en France nous demander un peu d'aide. Notre humanité c'est de reconnaître l'étranger comme un des nôtres. (...) C'est en acceptant le message de l'autre que nous devenons nous mêmes.

Jacques Beaumont, secrétaire général de La Cimade de 1956 à 1968,
message envoyé pour le colloque
du 26 septembre 2009

« J'ai l'impression de porter le poids du monde sur mes épaules. Alors je prends le crayon et je vide mon sac » dit de lui-même Lasserpe (Gilles Lafitte de son vrai nom). Depuis son petit village des Landes, il se révolte contre la société, et la croque à belles dents bien aiguisées. Militant ironique, il dessine avec insolence et humour dans nombre de journaux ses personnages aux yeux globuleux. Actuellement dans *Marianne*, *Siné-Hebdo*, *Psikopat*, *Fluide Glacial*, *CQFD*... « Si t'es consensuel tes dessins sont nuls » dit-il, pour expliquer qu'il ne craint ni la critique, ni la censure.



Il reste beaucoup à inventer...

Chers amis équipiers et « supporters » de La Cimade, d'hier et d'aujourd'hui, je vous adresse mes encouragements chaleureux et mon salut fraternel pour que vous poursuiviez des engagements peu compris et souvent risqués. Quel bonheur que La Cimade existe ! Tant que les Eglises motiveront des gens comme vous, on ne pourra pas totalement désespérer d'elles. En fêtant les 70 ans, tournez-vous hardiment vers l'avenir : il reste beaucoup à inventer.

J'ai pour vous tous grande admiration et affection.

Salut, chers camarades !

Roger Parmentier, équipier de La Cimade entre 1940 et 1961, message du 17 septembre 2009

Sommaire

Regards

6 Actualités



La lutte pour la défense des étrangers en rétention continue. Les cathos contre Berlusconi. Démantèlement de la « jungle », un coup d'épée dans l'eau. Trois questions à Hugues Feltse, délégué général de l'institution « La Défenseure des enfants ». Rapport du PNUD, La migration: un bonus pour tous.

10 Point chaud

Une mobilisation associative et citoyenne, soutenue par La Cimade, s'élève contre le projet d'implantation à Sète d'Agrexco, société israélienne d'exportation de fruits et légumes impliquée dans la colonisation des territoires occupés palestiniens.

11 Initiatives

La Conférence des églises européennes a déclaré 2010 année européenne des églises pour la migration. Copenhague face aux enjeux des migrations liées aux dérèglements climatiques. Journée d'étude du Gisti sur la liberté de circulation. Le réseau Huma publie un état de lieux préoccupant sur l'accès aux soins des sans papiers en Europe.

13 Juridique

La régionalisation des demandes d'asile a conduit à l'engorgement de certaines préfectures qui ne sont plus en mesure alors d'assurer des conditions matérielles d'accueil décentes.

Le dossier

14 Inventer une politique de l'hospitalité



Alors que depuis vingt ans, sans succès, se multiplient les frontières autour de l'Europe. Alors que toujours sans succès, se renforcent les dispositifs répressifs pour « gérer les flux migratoires » sur décision de l'Union Européenne, il est aujourd'hui urgent et nécessaire d'inventer ensemble une politique d'hospitalité européenne.

20 Actions

Face à l'accueil déplorable des demandeurs d'asile qui souvent ont à peine droit à une assistance juridique, différentes associations ont, dans trois pays d'Europe, lancé une expérience d'accompagnement et de formation des demandeurs d'asile afin d'élaborer des propositions pratiques et pertinentes pour l'accueil et d'insertion de ceux-ci au niveau européen.

22 Portrait

Un banni aux côtés des expulsés. Etonnant(bof) trajectoire que celle de Luis Retamal, réfugié chilien arrivé en France en 1988, devenu aujourd'hui un juriste expert sur la question des centres de rétention administrative.

23 En débat

À l'occasion du soixante dixième anniversaire de La Cimade, cinq personnalités politiques engagées sur les questions des migrations ont débattu de ce que pourrait être une politique européenne de l'hospitalité.

Trajectoires

26 Parcours

Si La Cimade est née dans les camps, elle a très vite été amenée à travailler dans les établissements pénitentiaires: du « Service Prisons et Libérés » à la « Commission Prison ».

27 La chronique

Changer de perspective: contre le privilège de la liberté de circulation.

29 Carnets de justice



Même si la mise en liberté des étrangers détenus en rétention se joue sur des subtilités de procédures ou de minuscules imprécisions, la présence de bénévoles de La Cimade aux audiences est nécessaire pour apporter une note d'humanité.



lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

↗ **écouter** les interventions de Catherine Trautmann, Lorena Escudero, Bassirou Diarra et Thomas Hammarberg à l'occasion du colloque de lancement des 70 ans de La Cimade

↗ **télécharger** le rapport 2008 sur les centres et locaux de rétention administrative, ouvrage de plus de 400 pages qui présente la situation globale de l'enfermement des étrangers en France, une description centre par centre de cette réalité et des éléments statistiques



↗ **découvrir** la déclaration des organisations chrétiennes à l'occasion du Forum mondial sur les migrations et le développement qui s'est tenu à Athènes

Expressions

30 Rencontre



De nombreux universitaire se sont déclarés hostiles, dans une pétition, à la réforme de la procédure de naturalisation, réforme confiant aux préfetures la décision d'accorder ou non la nationalité. Directrice de recherche au CNRS et spécialiste des migrations internationales, Catherine de Wenden est l'une des signataires. Entretien.

31 À lire, à voir

Des romans, des dictionnaires, des atlas ou des films et des documentaires sonores pour découvrir d'autres voix, d'autres images et mieux comprendre l'immigration.

34 Sur le web

Édito



Notre identité, c'est l'humanité !

Une initiative d'abord politique, un débat lancé par une circulaire du ministère de l'Immigration mettant clairement en parallèle le fait migratoire et les questions qu'il pose à « l'identité nationale », un vote Suisse majoritairement islamophobe dont l'écho vient en rajouter à la confusion sciemment entretenue jusqu'au plus haut sommet de l'État : Le « débat sur l'identité nationale » annoncé il y a quelques semaines a d'emblée pris un tour malsain et génère un climat particulièrement délétère.

A jouer les apprentis sorciers en manipulant des concepts forgés par la droite la plus xénophobe, le Gouvernement français a pris un risque considérable : celui de favoriser l'expression au grand jour des réflexes populistes les plus détestables, celui de donner crédit et de raviver encore l'idéologie de la droite nationaliste, celle qui, de Maurras à Le Pen en passant par le Club de l'Horloge et la nouvelle droite, a tant fait pour saper les idéaux des droits de l'Homme et leur caractère universel.

Qu'aurions nous à faire dans ce débat intrinsèquement pervers ?

Avec d'autres, nous agissons concrètement avec les citoyens de ce pays, qu'ils soient français ou non, pour que l'égalité de chacun soit reconnue et respectée, pour que les droits de chacun se soit pas différenciés selon l'origine ou la croyance, pour que la fraternité, inscrite au fronton de nos mairies, ne soit pas qu'un vain mot. Avec d'autres, nous continuons à travailler avec nos partenaires d'Europe et du Sud, pour construire des modes d'échanges et de relations plus justes entre sociétés du Nord et du Sud, pour penser un futur commun viable et respectueux de tous.

Plutôt que de participer à ces débats fielleux, nous avons la conviction que c'est par l'action quotidienne et le combat pour l'égalité et le respect des droits de chacun que nous construisons notre identité : l'humanité.

Laurent Giovannoni | *SECRETARE GÉNÉRAL*

« Causes communes »
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél.: 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an: 15€
(étranger: 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218
COMMISSION PARITAIRE : en cours
DÉPÔT LÉGAL : 4^e trimestre 2009

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Laurent Giovannoni
RÉDACTEUR EN CHEF : Adrien Chaboche
COMITÉ DE RÉDACTION : Marie-Ange d'Adler, Françoise Ballanger, Maya Blanc, Julie Chansel, Dominique Chivot, Nanon Gardin, Marie Eugénie Garduño Barberena, Patrick Huby, Hugo Lattard, Alain Le Goanvic, Claire Maurel, Yasmina Salhi-Rochu, Anette Smedley, Laurent Tessier, Didier Weill.

COORDINATION DU DOSSIER : Maya Blanc et Françoise Ballanger.

ICONOGRAPHIE : Magali Hirn
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Damien Nantes, Christophe Perrin, Agathe Marin, Gérard Sadik, Jérôme Martinez, Sarah Belaisch, Jacques Fortier, Véronique Laurens, Audrey Kieffer, Stéphane Lavignotte, Marc Chambolle.

PHOTO DE COUVERTURE : © Sara Prestianni-Migreurop

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE, © ANATOMIE Magdalena Holtz

MAQUETTE : Romain Perrot

IMPRESSION : Cloître Imprimeurs - ZA voie express RN 12 - 29800 Saint-Thonon





Xavier Merckx / La Cimade - CRA de Nice

La réforme de l'intervention associative signe la fin d'un regard national et indépendant sur les CRA

RÉTENTION

La lutte pour la défense des étrangers en rétention continue

Plus d'un an après le lancement par le ministère de l'Immigration d'une réforme modifiant profondément l'intervention associative dans les centres de rétention administrative, le Conseil d'État a décidé d'annuler, le 16 novembre dernier, la suspension des contrats signés par le ministre de l'Immigration sur la mission d'aide aux étrangers dans les centres de rétention, suspension qui avait été ordonnée par le tribunal administratif de Paris le 30 mai. Cette décision autorise la mise en œuvre au 1er janvier 2010 du découpage de cette action de défense des droits de l'Homme

en « lots » géographiques, mesure qui n'a d'autre but que de diviser l'action de la société civile dans ces lieux d'enfermement pour mieux l'affaiblir et la contrôler. Pourtant, l'actualité récente en rétention a largement confirmé le besoin d'une action nationale de défense des personnes retenues avec le démantèlement de la « jungle » de Calais, le 22 septembre dernier. La possibilité de se transmettre immédiatement et sur tout le territoire les informations pratiques et les éléments juridiques nécessaires à assurer la réussite de cette défense et la libération de 140 Afghans.

Dans le même temps, l'industrialisation de la rétention administrative se poursuit. Le futur centre de rétention du Mesnil-Amelot (77), avec une capacité de 280 places, et dont la construction s'achève, va prochainement entrer en activité. Ce sera un véritable camp d'internement administratif. Plus que jamais, la criminalisation des migrants et la systématisation de leur enfermement réclament la mobilisation de tous. ■

Julie Chansel et Damien Nantes |
SERVICE DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

DÉMANTÈLEMENT DE LA « JUNGLE »

Un coup d'épée dans l'eau

Le démantèlement de la « jungle », opéré le 22 septembre dernier à Calais, est vite apparu comme une mise en scène et un coup d'épée dans l'eau. Les chiffres sont parlants : sur 276 personnes interpellées en situation irrégulière (151 majeurs et 125 mineurs, pratiquement tous Afghans), la plupart, après avoir été dispersées dans neuf centres de rétention,

ont finalement été relâchées. La Cimade a pu assurer un accompagnement de ces personnes au niveau national et avec ses antennes locales à Nîmes, Lyon et Marseille. Certains Afghans n'ont pas hésité à reprendre le chemin du Pas-de-Calais. Et, suite à cette première vague d'arrestations à Calais, les autorités ont continué à appréhender des

ressortissants afghans sur tout le territoire. Le 20 octobre, un charter franco britannique a conduit trois de ces réfugiés vers Kaboul. En les expulsant vers un pays en guerre, le gouvernement met ainsi délibérément leur vie en danger.

En 2006 et en 2008, certains expulsés d'Australie avaient été exécutés. —

Dominique Chivot

Clandestin "afghan" dans la "jungle", devant son abri de fortune, Calais, 28/01/2009



Eric Flogny / Aleph / Picturastank

ITALIE

Les « cathos » contre Berlusconi

La fronde contre Silvio Berlusconi a pris de l'ampleur. Car une partie non négligeable du monde catholique l'a rejointe cet été : critiques ouvertes de certains évêques mais aussi réserves au Vatican et

campagne de journaux. Ce ne sont pas seulement les frasques du président du Conseil qui ont provoqué ce basculement mais surtout sa politique de plus en plus répressive envers l'immigration, après l'adoption au

Parlement d'une loi de sécurité : fichage des Roms, et surtout refoulement brutal de bateaux au large de la Sicile, qui a notamment provoqué la mort de 73 immigrés. —

Dominique Chivot



3 QUESTIONS À HUGUES FELTESSE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'INSTITUTION « LA DÉFENSEURE DES ENFANTS »

Les enfants n'ont pas leur place en rétention



Le 9 septembre dernier, le Conseil des ministres a annoncé la suppression de cette autorité administrative indépendante. Dominique Versini, Défenseure des enfants depuis 2006, et Hugues Feltesse ont découvert cette mesure avec stupeur. D'autant qu'elle coïncide avec le 20e anniversaire de la signature de la Convention internationale des droits de l'Enfant...

Pourquoi une institution spécifique aux droits fondamentaux des enfants est-elle importante ?

En l'an 2000, la loi qui a fondé cette institution a défini son importance. Il s'agit d'un lieu de médiation réservé aux enfants, et clairement identifiable par eux. La Défenseure des enfants veille au respect des droits nationaux et, au-delà, au respect des exigences de la Convention internationale des droits de l'Enfant et des recommandations du Conseil de l'Europe. Elle est en contact direct avec les enfants. Elle fait, aussi, part de ses constats et analyses. L'importance d'une telle institution a été reconnue dans 28 pays d'Europe. Nous regrettons qu'en France, ces considérations aient été oubliées...¹ Pour l'instant, la situation se trouve entre les mains du Parlement.

Quelle mission remplit la Défenseure des enfants auprès des mineurs isolés étrangers ?

Les mineurs étrangers constituent notre deuxième poste de demandes (16%). Des associations comme La Cimade saisissent la Défenseure des enfants. D'autres requêtes remontent des zones d'attente. Nous avons relevé l'insuffisance de l'information et du soutien des mineurs arrivant sur le territoire. Un administrateur ad hoc devrait pouvoir les rencontrer dès leur descente d'avion. D'autre part, une coordination des services

(associations, aide sociale, protection judiciaire, éducation nationale, médecins, etc.) est nécessaire pour mieux assurer leur protection. Avec l'aide de l'État, même transitionnel. Enfin, il faut les aider à construire leur projet de vie, qu'ils soient amenés ou non à rester sur le territoire.

Que plaide la Défenseure des enfants concernant les enfants en centres de rétention ?

Les enfants, qui n'ont pas commis d'infraction, n'ont pas leur place dans des lieux privés de liberté (2). Certes, la loi française n'interdit pas que des enfants soient placés en centres de rétention avec leurs parents. Mais ces enfants n'y ont aucun statut juridique. Comme ils ont droit à ne pas être séparés de leur famille, il existe une alternative : assigner les familles à domicile. Or, des enfants sont restés jusqu'à 32 jours dans un centre ! Coupés de leur scolarité, de leur quartier, de leur entourage. Et mélangés avec des adultes. Ils souffrent ; c'est une blessure indélébile dans leur vie... On doit pouvoir éviter ces situations. —

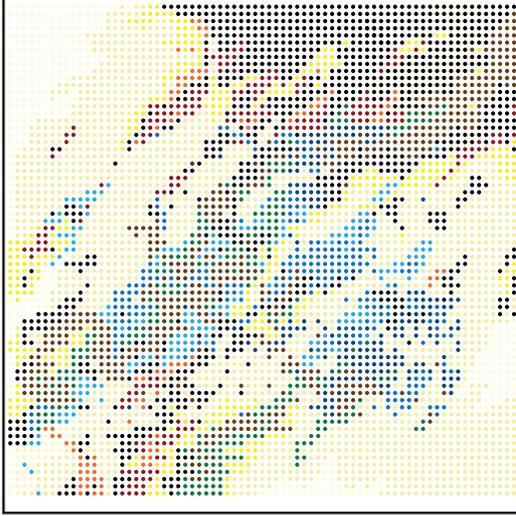
Propos recueillis par Maya Blanc

¹ Le projet de loi examiné par le Conseil des ministres le 9 septembre dernier crée un « Défenseur des droits » dont les prérogatives engloberont celles du Médiateur de la République, de la Défenseure des enfants et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

² Article 37 de la Convention internationale des droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990.

Rapport mondial sur le développement humain 2009

Lever les barrières :
Mobilité et développement humains



RAPPORT DU PNUD

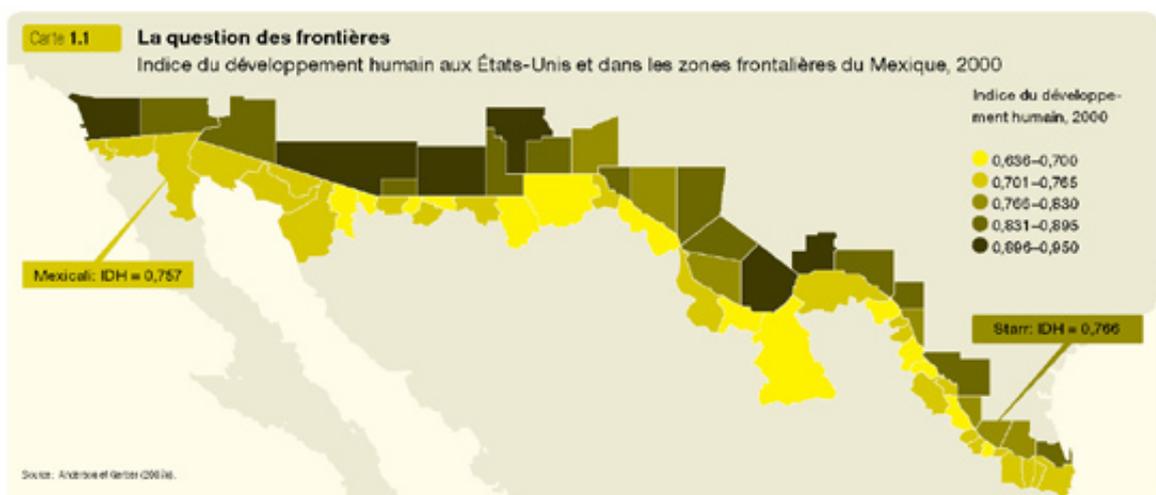
La migration : un bonus pour tous

Sait-on suffisamment que la migration peut améliorer la vie de millions de personnes dans le monde et profiter aux pays de départ et d'accueil ? Le dernier rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), qui s'intitule « Lever les barrières », bouscule quelques idées reçues. Un relevé opportun au moment où la crise accentue les réflexes protectionnistes. Premier constat ainsi établi : les migrations du Sud vers le Nord sont minoritaires, car la plupart des migrants ne se déplacent qu'à l'intérieur de leur pays. Ceux

qui franchissent les frontières sont trois fois moins nombreux et, parmi eux, seulement un sur trois arrive dans un pays développé. Autre idée reçue : les migrants recevraient plus qu'ils ne donnent. Faux : le rapport montre que l'immigration constitue une plus-value pour les pays d'accueil. Elle permet à l'emploi de s'accroître sans encombrement du marché du travail, tout en améliorant l'investissement des entreprises et en favorisant la diversité sociale. Le PNUD ne nie pas les drames

et les problèmes soulevés par les migrations. Mais ce rapport montre que ces dernières favorisent les échanges d'idées et de connaissances et apportent des ressources nouvelles. La mobilité peut aussi améliorer la santé et l'éducation des enfants. Ce rapport ne défend pas la libéralisation à tous crins, mais rappelle que vivre là où on le souhaite reste un élément clé de la liberté humaine. Il ne faut pas oublier que près d'une personne sur sept est aujourd'hui un migrant dans le monde. —

Nanon Gardin



Carte extraite du Rapport mondial sur le développement humain 2009

Des territoires palestiniens occupés au port de Sète

Une mobilisation contre Agrexco et la colonisation israélienne.

EN MAI 2009, une quinzaine d'organisations dont La Cimade créaient en Languedoc Roussillon la « Coalition contre Agrexco » pour s'opposer au projet d'implantation de la société israélienne Agrexco dans le port de Sète. Ce projet d'implantation est soutenu avec force et conviction par le conseil régional du Languedoc-Roussillon, présidé par George Frêche, qui argue de la nécessaire re-dynamisation du port. Agrexco est ainsi l'un des plus grands groupes d'exportation de fruits et de légumes du monde. Or ce groupe, détenu à 50% par l'État israélien, représente aussi un instrument économique majeur de la politique de colonisation des territoires palestiniens. En effet, cette société exploite les ressources agricoles des territoires occupés. Par exemple, dans la vallée du Jourdain, riche et fertile, 7 000 colons se sont appropriés 95% des terres et contrôlent 98% de l'eau. Les fruits et légumes produits sont ensuite exportés en grande partie en Eu-

rope par Agrexco sous l'étiquette « made in Israel », bénéficiant ainsi des exemptions de taxes prévues par l'accord d'Association « UE-Israël ». Les colonies, illégales au regard du droit international, ne sont pas comprises dans cet accord commercial. Pourtant, l'Union Européenne (UE) n'a encore jamais rien réclamé et les agriculteurs palestiniens, empêchés par les check-points d'exporter des produits frais, en sont réduits à vendre directement leur production à Agrexco qui leur fait en plus payer une taxe de 14%, à titre conservatoire, pour ne pas faire partie de l'accord de libre échange avec l'UE... Pour les membres de la Coalition contre Agrexco, implanter Agrexco à Sète, grâce au soutien financier du conseil régional, c'est d'une part menacer, par l'importation massive de produits subventionnés, la production agricole locale, mais c'est surtout cautionner la politique de colonisation israélienne, en violant le droit international.

En 2005, a été lancée la campagne « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS): une campagne de sanctions contre la politique d'occupation de l'État d'Israël jusqu'à ce que celui-ci applique le droit international et les principes universels des droits de l'Homme. Cette campagne vise à boycotter les produits provenant d'Israël et demande le retrait des investissements dans ce pays. C'est dans ce cadre que s'inscrit pleinement la mobilisation lancée contre l'implantation d'Agrexco. La lutte contre l'installation d'Agrexco, devenue le symbole et la priorité pour la campagne BDS en France, rassemble chaque jour davantage. Composée d'une douzaine d'organisations en mai 2009, elle en comprend aujourd'hui plus de cent. Cette mobilisation porte de très nombreux enjeux: respect du droit international, souveraineté alimentaire, développement local, nature des échanges commerciaux autour desquels elle a réussi à fédérer de très diverses organisations dont La Cimade, engagée historiquement au Proche Orient (voir article « La Cimade et le Proche Orient », Causes Communes n°62, septembre 2009).

Christophe Perrin

LA CIMADE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Plus d'informations et liste des organisations membres sur coalitioncontregrexco.com



COPENHAGUE

Un risque sur les migrations

La plupart des dirigeants du Monde en sont maintenant convaincus : « Le réchauffement climatique est la plus grande menace à laquelle l'humanité doit faire face ». Cinq ans après l'Accord de Kyoto, l'ONU organise un Sommet mondial sur le climat en décembre 2009 au Danemark.

Les accords de Kyoto ont été ratifiés par 175 pays (à l'exception notable des États-Unis). Ils prévoyaient une réduction des quantités de gaz à effet de serre émises par les pays industrialisés d'au moins 5,2% d'ici 2012 par rapport à 1990. Ce résultat ne sera pas atteint et il faut aller bien plus loin pour la période 2013-2017.

En effet, si un accord ambitieux et fort est signé à Copenhague, nous serons dans les délais pour contenir l'augmentation des températures en deçà de 2°C et éviter l'emballement du climat. Sinon, il deviendra quasiment impossible de maîtriser des changements climatiques irréversibles.

Si nous devons en arriver là, ce dérèglement aurait des conséquences catastrophiques et irrémédiables pour tous les continents et toutes les populations de notre Planète, à commencer par les pays les moins développés.

L'Afrique reste la plus vulnérable au réchauffement climatique mondial. Les principaux dirigeants du continent se sont

réunis en octobre dernier pour demander que les pays Industrialisés "pollueurs" soient les "payeurs".

À Copenhague, les nations industrialisées devront prioritairement et impérativement s'engager à réduire massivement les émissions polluantes, mais il sera tout aussi important qu'elles s'engagent à transmettre aux pays de sud des ressources financières et technologiques leur permettant de s'adapter aux changements climatiques, qu'ils subiront indubitablement sans en avoir été responsables, au risque de voir les flux migratoires sud-nord augmenter de manière exponentielle. ■

Patrik Huby



Laurent Weyl / Picturastock / argos

HAMEAU DE PANKHALI

Les vaches sont appréciées autant pour leur lait que pour leur bouse qui fournit un excellent combustible. La salinisation des terres par l'élévation du niveau de la mer a conduit au remplacement de la riziculture par l'élevage de crevettes. Il ne reste que très peu d'espace pour les vaches et la bouse est remplacée par le bois prélevé dans les Sunderbans, la grande mangrove située à proximité.

EUROPE

2010 Année européenne des Églises pour la migration



migration 2010
european churches responding to migration 2010

La Conférence des Églises européennes (KEK), qui réunit 124 églises protestantes, anglicanes et orthodoxes, a déclaré 2010 année européenne des Églises pour la migration. Les Églises d'Europe veulent par là donner priorité au problème des migrants et manifester leur attachement à leur cause et à la promotion de leurs droits.

« Les migrants sont le témoignage du monde global dans lequel nous vivons, souligne Jean-Arnold de Clermont, qui achève son mandat à la tête de la KEK. Quand on parle de migration en Europe, la priorité est d'être garant de l'accueil que nous devons à ces personnes ». ■

Nanon Gardin

COLLOQUE

Liberté de circulation



Le Gisti a organisé le 19 octobre une journée d'étude sur la liberté de circulation pour débattre sur ce qui justifie et ce qu'implique la revendication de ce droit. Face à l'impasse où mènent les politiques de fermeture des frontières ou les fausses « nouvelles solutions » prônées aujourd'hui comme le

co-développement, l'immigration choisie ou les migrations circulaires, les interventions des experts et des militants ont souligné l'intérêt et les enjeux de la libre circulation universelle, aussi bien sur le plan juridique qu'économique et social – tout simplement humain. —

Françoise Ballanger

Les actes de la journée d'étude paraîtront au cours du 1er trimestre 2010. La date exacte de parution ainsi que le coût de la publication seront annoncés sur le site du Gisti.

SANTÉ

L'accès aux soins des sans papiers n'est pas garanti en Europe

Loin du compte. Le réseau Huma vient de publier un état des lieux des législations de dix pays européens (www.huma-network.org) en matière de couverture des soins des sans papiers et des demandeurs d'asile. Vis-à-vis de ces derniers, les obligations minimales des États membres de l'Union européenne sont définies par une directive. Mais rien de tel n'est prévu pour les sans papiers, rappelle le réseau Huma. Aussi, quand ils existent, les systèmes de prise en charge diffèrent grandement d'un pays à l'autre, notamment au gré de l'importance des soins – primaires, secondaires, urgents – ou à propos de la délivrance de médicaments. L'Espagne apparaît comme ayant le système le plus performant pour garantir l'accès aux soins des sans papiers. En Suède, au contraire, ils apparaissent comme très discriminés. S'ils sont en situation irrégulière, même les enfants, les femmes enceintes et les personnes gravement malades doivent payer les soins. En Allemagne, la prise en charge



Consultation dans un centre d'accueil, de soins et d'orientation de Médecins du Monde

Bénédicte Saizes/MdM

est annulée par l'obligation faite à l'administration de dénoncer les sans papiers, estime le réseau Huma. En France, le système de l'Aide médicale d'État offre la gratuité des soins aux étrangers en situation irrégulière, au bout du troisième mois de présence sur le territoire. Mais pour bénéficier de l'AME, un certain nombre d'exigences administratives apparaissent comme autant d'obstacles à

l'accès aux soins effectif. Ce constat, d'une mise en œuvre des droits contrecarrée par des obstacles administratifs, est valable pour tous les pays étudiés, relève le réseau Huma. L'accès aux soins des sans papiers, et dans une moindre mesure, des demandeurs d'asile, n'est donc pas garanti au sein de l'Union européenne, conclut l'étude. —

Hugo Lattard

RÉGIONALISATION DES DEMANDES D'ASILE

L'AGGRAVATION DU PARCOURS DU COMBATTANT

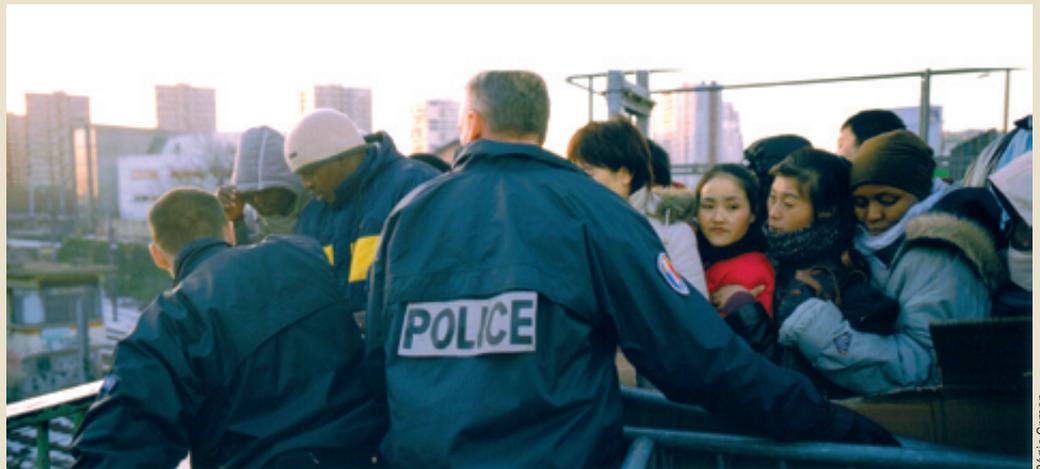
**DEPUIS MAI 2009, LES DEMANDEURS D'ASILE DOIVENT
DÉPOSER LEUR DEMANDE À LA PRÉFECTURE DE LA RÉGION.**

Cette réforme, entamée dès 2006 pour certaines régions, a été étendue cette année à l'ensemble du territoire, à l'exception de l'Île-de-France et de l'Alsace. Dans la majorité des cas, une seule préfecture est habilitée à recevoir les demandes.

Cette régionalisation improvisée a conduit à une grave crise de l'accueil des demandeurs d'asile : délai pour la prise en compte de la demande d'asile, absence d'hébergement.

Au même moment, les plates-formes d'accueil départementales ont été supprimées au profit de plates-formes régionalisées dont le pilotage et le financement ne seront plus rattachés au budget de l'État mais celui de l'Office de l'Immigration et de l'Intégration. Ce dernier assurerait seul une mission limitée (enregistrement de données dans le logiciel dn@ pour une entrée ultérieure en CADA, accompagnement social des personnes admises au séjour) ou aux côtés d'opérateurs avec un cahier des charges limité. La domiciliation n'est pas incluse systématiquement parmi les missions des plates-formes alors qu'elle conditionne l'accès à la procédure et le suivi de leur demande d'asile par les demandeurs non hébergés en CADA. Il en est de même pour l'hébergement d'urgence qui s'effectuerait « en cas de besoin et en fonction de l'offre disponible ». Les aides matérielles (titre de transport, vêtements, denrées alimentaires de première nécessité, etc.) seraient accordées à titre dérogatoire et non reconductible ».

Le Conseil d'État a réagi à ce problème : par trois ordonnances



Régis Grman

du 6 août, du 17 septembre et du 20 octobre 2009, le juge des référés a considéré que « la privation des conditions matérielles d'accueil décentes pour un demandeur d'asile est susceptible de constituer une atteinte grave et manifestement illégale au droit d'asile et que le préfet doit, quelle que soit la procédure d'examen de sa demande, lui assurer des conditions d'accueil comprenant le logement, la nourriture et l'habillement ».

Les conséquences de cette ordonnance sont claires : le préfet doit assurer les besoins fondamentaux des demandeurs, dès la première présentation en préfecture.

Le député socialiste d'Indre-et-Loire, Jean-Patrick Gille, a posé au gouvernement une question dans laquelle il « constate l'engorgement et la saturation des services en charge de ces dossiers » et s'interroge, d'autre part, sur les conditions dans lesquelles se déplaceront et vivront les demandeurs d'asile, le temps du traitement de leur demande.

Dans un communiqué du 28 octobre, la coordination française pour le droit d'asile (CFDA) dont La Cimade est membre a lancé un cri d'alarme face à la crise que connaissent plusieurs régions et qui conduit à la rue des centaines de demandeurs d'asile. Elle demande aux parlementaires de le prendre en compte dans le projet de loi de finances 2010. —

Nanon Gadin et Gérard Sadik

COMMISSION NATIONALE ASILE

+ EN SAVOIR PLUS



Un accueil sous surveillance, enquête sur la réforme du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, La Cimade, juin 2008, 56 pages, 5 euros + 2 euros de frais de port. À commander sur www.lacimade.org



Tableau réalisé en 2008 par Mohamed S. et Blama T., maliens refoulés à la frontière des enclaves de Ceuta et Melilla



Inventer une politique d'hospitalité

Le constat sévère est partagé par beaucoup : l'Europe a peur des « autres ». Elle est devenue inhospitalière. Vingt ans après la chute du mur de Berlin, d'autres murs se sont dressés autour du continent, pour dissuader ceux qui ne sont toujours pas du « bon côté » : les pauvres. De réglementations en directives, les instances européennes ont peu à peu modelé leur politique par une vision purement sécuritaire. Au mépris des droits fondamentaux, elles appellent « immigration choisie » les quotas de migrants à expulser. Elles nient l'impact positif de certaines régularisations massives sur les économies. Pourtant, par delà les frontières, des initiatives et des échanges démontrent sur le terrain que les capacités d'accueil ne sont pas mortes. Chaque jour, des migrants peuvent faire la preuve de la plus-value qu'ils apportent. « L'Europe se barricade, disait le Malien Bassirou Diarra à la rencontre de Strasbourg, mais les barbelés n'ont jamais empêché les hommes de se déplacer ».





L'urgence d'un cha



Au printemps 2005, avec ses partenaires marocains, La Cimade se rend au nord du Maroc, dans la forêt de Belyounech, à quelques mètres de l'enclave espagnole de Ceuta, et à quelques kilomètres des côtes espagnoles du détroit de Gibraltar. Des centaines de migrants, venant de toute l'Afrique, campent dans des conditions effroyables au milieu des bois, réduits à la mendicité et

au dénuement. Portés par l'espoir d'une vie meilleure, chacun imagine son passage de l'autre côté des imposantes rangées de barbelés, passant les forces militaires et navales, les caméras et les drones, afin d'arriver dans « l'eldorado » européen. Quelques semaines plus tard, poussés par la pression policière, ils sont des centaines à prendre d'assaut les barbelés, entraînant une féroce répression qui verra des cen-

ngement d'orientation



Sara Prestianni / Migreurop

taines d'entre eux enfermés ou renvoyés dans le désert, des dizaines d'autres morts, rejoignant les milliers de victimes du détroit.

Cette expérience pourrait être réduite à une « simple » indignation, un événement parmi d'autres, nouvelle illustration des déséquilibres du monde et de ses aberrations. Périodiquement sur le devant de la scène, ces drames disparaissent de nos mémoires une fois chassés par une autre actualité, renvoyés à l'anecdote.

Pourtant, nous ne cessons de voir depuis lors, en Libye, en Turquie, en Mauritanie ou au Sénégal que de manière identique les barbelés et la répression symbolisent pour des dizaines de milliers de migrants « l'hospitalité de l'Europe ».

Nous ne cessons de constater qu'ici aussi d'autres frontières se dressent, administratives, économiques, sociales, culturelles ou géographiques, dont les fondements ne relèvent en rien de la fatalité mais bien plus de décisions et de réglementations pensées et mises en œuvre au niveau européen.

L'Europe, terre d'hospitalité ?

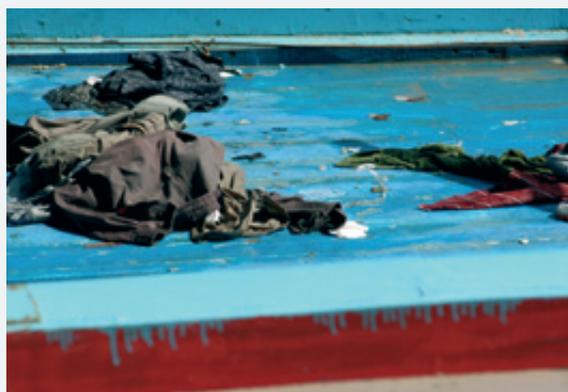
À partir des années 90, la question des migrations devient un enjeu majeur de la construction européenne. Les accords de Schengen et de Dublin scellent, en matière d'entrée et d'asile, le dogme d'une Europe fermée aux migrants pauvres et faisant reposer sur ses polices la responsabilité du contrôle de l'immigration.

Progressivement, des directives imposant une vision de défiance vis à vis des migrants sont adoptées et mises en œuvre. Sur le regroupement familial, les normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile, l'expulsion ou l'immigration de travail, de vastes chantiers sont ouverts, déterminant, hors du cadre démocratique national, les règles s'imposant à des millions de personnes.

À partir des années 2000, l'Europe impose la « gestion des flux migratoires » comme un élément des relations avec les pays du Sud. Des pressions fortes sont faites sur les pays d'origine ou de transit des migrants pour qu'ils acceptent de jouer le rôle de « garde frontières » de l'Union européenne (UE) en l'échange de la poursuite d'aides à la coopération et de quelques facilités pour l'entrée de leur propres ressortissants en Europe.

L'un des symboles de cette démarche se trouve dans la poursuite de négociations entre l'UE et la Libye,

Embarcation aux Canaries



Sara Prestianni / Migreurop

pour que celle-ci « gère » sur son sol des migrants refoulés ou des candidats à l'asile en Europe. La Libye, garante du respect des droits humains en Europe...

Dernière directive en date, la « directive retour » sur les renvois forcés adoptée en juin 2008 estime compatible avec les fondements humanistes de l'UE le droit pour les États d'enfermer des migrants illégaux pendant 6 à 18 mois. Transposée dans les législations nationales, elle porte le risque, notamment en France, de nouvelles régressions des droits humains.

Mais ce processus est loin d'être achevé et devrait connaître de nouvelles amplifications dans les mois à venir, avec l'adoption prévue en décembre prochain du programme de la présidence suédoise de l'UE, appelé « programme de Stockholm ». Son contenu constitue une poursuite, mais aussi un renforcement de la politique à l'œuvre en matière de renforcement des moyens répressifs, d'harmonisation par le bas du droit d'asile, de politique des visas ou de rapports avec les pays du Sud.

Vingt ans d'échec

L'Europe a fait depuis plus de vingt ans le choix de la fermeture aux migrants pauvres, de l'utilitarisme pour ceux qu'elle choisit d'accueillir et de la précarisation pour ceux qu'elle doit accueillir de part ses engagements internationaux, tels la convention de Genève sur les réfugiés ou les principes des droits humains.

Vingt ans après, l'échec est patent sur la capacité de cette politique à répondre aux défis des migrations. Les tensions entre les États européens et les pays « du sud » sont avivées par le marchandage à l'œuvre sur le dos des migrants. Des murs se construisent toujours plus haut face aux migrants. En Europe, à ses ...





Embarcation
aux Canaries

Sara Prestianni / Migreurop

••• frontières, en Afrique ou dans l'Est européen, la criminalisation et l'enfermement des migrants deviennent la règle. Les voies d'immigration deviennent plus longues, plus dangereuses et plus coûteuses. Les ambassades européennes deviennent des forte-

resses ou même les plus riches migrants, étudiants ou entrepreneurs, se heurtent à l'obsession du contrôle.

Et pourtant, les migrants sont toujours là, poussés par les déséquilibres économiques, les conflits et de plus en plus par les conséquen-

ces des dérèglements climatiques. Cette course folle de l'Europe a de multiples conséquences, humaines, sociales et économiques. Elle stigmatise toujours plus les migrants comme un problème, renforçant les courants xénophobes et une vision « raciale » ou « différentialiste » du monde. En instituant la peur de l'autre comme fondement des politiques publiques, elle se pose à l'antipode d'une politique d'hospitalité, basée sur le respect de l'altérité et une ouverture au monde.

Alors, comment inventer une politique d'hospitalité ?

Le chemin semble bien long face à ces logiques à l'œuvre. Acteurs quotidiens aux côtés des migrants, nous ne pouvons bien souvent qu'exprimer notre indignation face aux drames humains causés par cette politique.

Une conviction nous mobilise toutefois plus que jamais : la solidarité en action peut nous aider à tracer les voies d'autres possibles. Le lent tissage de rencontres avec nos partenaires ici et là-bas, le partage d'expériences nouvelles de solidarité peuvent contribuer à l'émer-

La politique européenne en matière de

Dans le cadre du Pacte européen sur l'asile et l'immigration, la France a été contrainte d'abandonner l'idée d'interdire les campagnes de régularisations en Europe. La formulation finalement adoptée en octobre 2008 par le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement a permis de masquer les divergences de point de vue des États membres sur ces questions. Le Pacte prévoit de « se limiter à des régularisations au cas par cas et non générales, dans le cadre des législations nationales, pour des motifs humanitaires ou économiques ». Cet engagement n'apportera aucune modification substantielle des politiques nationales dans la mesure où les campagnes de régularisation n'ont jamais été ni générales ni inconditionnelles mais reposent au contraire sur des critères étudiés au cas par cas. Pourtant, l'expérience réalisée dans certains pays européens montre que les régularisations massives peuvent avoir un impact tout à fait positif sur l'économie du pays et permettre d'offrir des conditions de vie et de travail décentes à des

migrants qui, de toute évidence, ne regagneront pas leur pays.

Selon un rapport réalisé au Royaume-Uni en 2007 par l'Institut de recherche en politique publique, une vague de régularisation permettrait au Royaume d'économiser 5,9 milliards d'euros en frais d'expulsion et d'encaisser 1 milliard de livres d'impôts par an grâce à ces nouveaux contribuables¹.

L'Assemblée plénière du Conseil de l'Europe, dans une résolution adoptée le 1er octobre 2007, préconise la régularisation des migrants en situation irrégulière qui ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays d'origine. S'appuyant sur l'exemple espagnol, le Conseil de l'Europe estime en effet que la régularisation en 2005 de 570 000 migrants a été un succès, car elle a permis d'apporter des réponses à des besoins pressants : embaucher légalement des étrangers et échapper à des poursuites pénales pour les employeurs ; trouver une sécurité et un meilleur niveau de protection de leurs droits pour les migrants ;

gence d'une parole forte des sociétés civiles en Europe et au Sud. Nous faisons le pari que cette parole des sociétés civiles, celle des migrants acteurs de la transformation sociale est en capacité de déconstruire les peurs pour proposer des alternatives aux politiques actuelles.

La Cimade, forte de ses 70 ans, a été à l'origine de nombreuses initiatives en ce sens dans son histoire. En répondant aux urgences et en donnant tout son sens au partenariat, nous avons expérimenté notre capacité, avec d'autres, à construire des ponts pour résoudre les défis du temps présent.

L'un des défis posé à nous aujourd'hui est donc bien de construire, à l'échelle européenne et internationale, cette parole commune. Les dernières années sont en ce sens un espoir important, avec l'émergence de réseaux internationaux: forums sociaux sur les migrations, conférence non gouvernementale euro-africaine, sommet citoyen « Des ponts pas des murs »... Chacun de ces temps apporte des avancées dans la définition d'actions et de propositions communes. Mais à côté de ces temps de rencontre et d'élaboration, c'est dans les mobilisations communes que nous devons montrer l'urgence d'un changement d'orientation de l'Europe, à l'instar de la mobilisation en juin 2008 contre la « directive de la honte » sur les retours forcés.

Alors, Inventer une politique d'hospitalité? Chiche... ■

Jérôme Martinez | DÉLÉGUÉ NATIONAL POUR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE / CHAMPAGNE / ARDENNES

régularisations

s'attaquer à l'économie souterraine, augmenter les cotisations de sécurité sociale et les prélèvements fiscaux pour le gouvernement².

Dernièrement, dans le cadre du Programme de Stockholm qui devrait être adopté à la fin de l'année, la Commission européenne a estimé que des lignes directrices pourraient être développées au niveau européen pour la mise en œuvre des régularisations ainsi que des standards communs concernant la prise en charge des immigrés irréguliers qui ne peuvent pas être éloignés³. ■

Sarah Belaisch | COMMISSION NATIONALE MIGRANTS

1- L'appel de Londres à une amnistie, Karine Le Loët, Libération, 18 avril 2008.

2- Voir le texte adopté par l'Assemblée plénière du Conseil de l'Europe le 1er octobre 2007 (29e séance) sur la base du rapport n°11350 de la commission des migrations, des réfugiés et de la population.

3- Un espace de liberté, de sécurité et de justice au service des citoyens, Communication de la commission au parlement européen et au Conseil, COM(2009) 262 final, 10 juin 2009



POINT DE VUE

Du bon côté du Mur

Il y a vingt ans, un Mur est tombé. Il séparait des Européens d'autres Européens. Plus précisément, des Allemands d'autres Allemands. Une page d'histoire chiffonnée avait, en quelques années, transformé une ligne de victoire, celle où avait conflué des troupes de libération, en une ligne de défaite, celle où se séparaient deux idéologies inconciliables.

Des privilégiés le passaient, ce Mur. De l'Ouest vers l'Est, et retour avant minuit. Ils pouvaient le faire avec la bénédiction des armées qui, à l'époque, se partageaient ce petit bout d'Europe qui s'appelle Berlin. Passeport collé à la vitre de la voiture, sans dire un mot, on attendait le bon vouloir des uniformes qui appliquaient – lentement – des textes surréalistes d'avant la guerre froide. Fictivement, nous étions à Berlin les alliés de ces Soviétiques qui étaient les ennemis de nos alliés dans l'OTAN...

Puis des barrières s'ouvraient, on passait lentement les chicanes de Checkpoint Charlie. Des panneaux blancs vous expliquaient que vous quittiez la zone américaine. Au delà, c'était l'Alexanderplatz, l'opéra pas cher avec plein de figurants et de choristes, les jouets en bois, les musées, les restaurants, les façades anciennes qui portaient encore les stigmates de la guerre, les regards méfiants, les sourires rares, le sentiment désagréable d'être un peu voyeur, et vraiment trop riche avec dans la poche ces drôles de marks légers acquis à taux privilégié.

D'autres, qui n'avaient pas le bon passeport, pas les bons deutschmarks, pas le bon copain – celui par exemple qui faisait son service militaire à Berlin-Ouest-,

ceux qui n'étaient pas du bon côté du Mur, essayaient aussi de passer. Dans l'autre sens. Le musée de Checkpoint Charlie racontait l'épopée de ceux qui avaient réussi, le drame de tous ceux qui y étaient restés. À l'époque, des Européens tiraient sur des Européens parce qu'ils voulaient passer un Mur... Tout cela paraît si loin. Ce Mur-là est tombé il y a vingt ans.

D'où vient alors cette malsaine impression que d'autres ont été, dans le même temps, construits ou rehaussés? Des grillages parfois, des parpaings aussi, mais surtout de redoutables murs de papier. Entre Afrique et Europe. Entre Asie et Europe. Entre Amérique du Sud et Europe. Entre le petit morceau d'Europe qui n'est pas dans l'Europe officielle et celle qui a le « label »... D'autres murs. Arrêteront-ils toujours ceux qui ont faim, froid, peur, ou simplement rêvent d'une autre vie? Il suffit d'entrouvrir un manuel d'histoire pour savoir que ces murs, comme tous les autres, s'écrouleront un jour. Avant qu'ils ne tombent sous le poids des peuples, pourquoi ne pas y creuser, avec discernement et générosité, les portes de l'hospitalité? ■

Jacques Fortier | JOURNALISTE AUX DNA



ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

une expérience européenne

Aussi cruelle que paradoxale, telle est la situation des demandeurs d'asile à qui toute assistance autre que juridique est a priori refusée ou opposable. Au cours d'une attente parfois interminable, ils n'ont droit à rien : ni apprentissage de la langue, ni formation professionnelle, ni insertion sociale, ni même souvent hébergement.



FaudirecquiEst

Atelier théâtre dans le cadre du projet FAAR, représentation de 2006

De 2005 à 2007, un projet centré sur la formation et l'accompagnement des demandeurs d'asile a été mis en place dans le cadre du programme européen EQUAL. Le projet transnational EXCHANGES a rassemblé des associations partenaires de France (projet FAAR), de Hongrie (projet ESELY) et de Grande-Bretagne (projet EASI). Il s'agissait pour l'essentiel de susciter des pratiques pertinentes d'accueil et d'insertion, et de s'appuyer sur cette expérience pour faire des propositions au niveau européen et tenter d'infléchir la Directive européenne d'accueil des demandeurs d'asile en Europe.

Une action ciblée...

Les personnes visées étaient les demandeurs d'asile en début de procédure, mais aussi des réfugiés statutaires en recherche d'emploi. Il fallait donc tenir compte d'une certaine fluctuation des apprenants dans la mesure où la situation de ceux-ci pouvait se modifier dans le temps et dans l'espace au fur et à mesure de l'évolution de leur demande.

...et personnalisée.

L'intention des porteurs du projet (La Cimade pour le projet FAAR) était d'aider ces personnes à acquérir un maximum d'autonomie dans le pays d'accueil pour leur permettre de s'y procurer les moyens de survivre et de s'intégrer à la société, ce qui implique de pouvoir communiquer. L'apprentissage linguistique a donc été le pivot des projets. Etant donné la diversité des origines et des compétences de ce public, une formation efficace devait tenir compte de ces différences.

Des méthodes actives

Il est impossible de décrire ici l'ensemble des expériences menées dans les trois pays pendant les trois années du projet.

Sur le plan linguistique, le projet EASI a mis au point une méthode d'apprentissage accéléré, faisant appel aux cinq sens et à l'imagination. Le projet ESELY a fait intervenir des psychothérapeutes et des travailleurs sociaux à côté de formateurs en langue, tandis que le projet FAAR centrait la formation sur la compréhension des situations quotidiennes des participants (situations administratives, environnement social), en s'appuyant sur des documents officiels.

Parmi les autres activités formatrices développées dans le cadre du programme, les britanniques ont pratiqué l'insertion par le bénévolat, première étape pour l'insertion professionnelle. En France, un partenariat avec le Théâtre du Soleil s'est avéré particulièrement enrichissant : des ateliers débouchaient en fin de formation sur un spectacle dans lequel les stagiaires avaient pu découvrir toutes les activités liées à la

production d'une pièce de théâtre, de l'écriture à la mise en scène.

Des échanges fructueux

L'intérêt du travail en partenariat entre les trois pays consistait à s'enrichir de « bonnes pratiques » initiées dans l'un ou l'autre des pays. Ainsi, EASI a repris l'idée « théâtre » de FAAR ; l'apprentissage « affectif » du langage, ainsi que le recours au bénévolat d'EASI ont été repris par ESELY ; EASI a inspiré à FAAR l'idée d'impliquer les stagiaires dans des travaux bénévoles que certains considéraient auparavant comme une forme d'exploitation. À l'issue du programme, plusieurs recommandations ont été transmises aux instances européennes, à qui les porteurs des projets Equal en Europe demandaient :

- de reconnaître le fait que la procédure de l'intégration sociale et professionnelle des demandeurs d'asile commence le jour de leur arrivée,
- de leur donner accès à l'apprentissage de la langue dès l'arrivée,
- de leur donner accès au marché du travail dès que possible après leur arrivée,
- de leur donner accès à des formations professionnelles, en tenant compte de leurs expériences antérieures,
- de les faire participer directement à la conception et au développement de la politique qui les concernent.
- de perpétuer le programme Equal et d'encourager le Fonds Social Européen 2007-2013 à financer des programmes ciblant les demandeurs d'asile.

Nanon Gardin

Télécharger le rapport d'expérience du projet FAAR « Chemins d'espoir » sur  lacimade.org



TÉMOIGNAGE

« Il était primordial d'apprendre la langue »

Gulnar Adjieva est responsable adjointe d'une boutique de chocolats équitable à Paris¹. Quel chemin parcouru depuis son arrivée en France ! Il y a quatre ans, elle arrivait de Tchétchénie avec ses deux enfants, choisissant l'exil plutôt que la guerre pour les protéger.

Je suis arrivée en France le 18 juillet 2005. Je ne connaissais rien au système de l'asile. Après quelques jours de grande confusion, j'ai été orientée vers la Coordination pour l'Accueil des Familles de Demandeurs d'Asile (CAFDA). Là, on m'a aidée à déposer une demande d'asile et on nous a logés dans un hôtel.

À la rentrée, mes enfants ont été scolarisés dans un collège. J'ai cherché des cours de français : j'avais compris qu'il était primordial d'apprendre la langue. J'avais plein de démarches à faire, je voulais comprendre le système et communiquer. La CAFDA m'a proposé de rencontrer les gens de La Cimade qui organisaient le projet Formation, accueil des demandeurs d'asile et réfugiés (FAAR).

J'ai intégré ce projet en septembre 2005, ça a été la première étape essentielle de mon intégration en France. J'ai appris le français. J'ai pu aussi compter sur l'aide des gens du projet pour trouver des solutions à mes problèmes, même dans des situations désespérées. Ce projet m'a portée. On s'est rencontré, on est devenu comme une famille. Et puis, il y a eu les ateliers avec Hélène Cinque, les comédiens de sa compagnie L'Instant d'une Résonance² et le Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine. J'y ai participé en 2006 et 2007. Quelles aventures ! C'était



très fort... Je n'oublierai jamais. Nous n'avions aucune occasion de nous exprimer et d'être écoutés en tant que demandeurs d'asile. Mais, là, au théâtre, c'était possible ! Quand j'ai été reconnue réfugiée en avril 2007, mon assistante sociale m'a orientée vers le métier d'hôtesse de caisse. En stage dans un supermarché, j'ai vite réalisé que ce travail n'était pas pour moi. J'ai continué à chercher dans les annonces. Un jour, j'ai vu que l'entreprise Choc'Ethic cherchait un employé polyvalent pour sa boutique de chocolats. J'étais diplômée de cuisine en Russie, j'avais travaillé comme pâtissière, alors, je suis « allée voir ». Le premier entretien ne s'est pas très bien passé, mais j'ai proposé de travailler trois jours à l'essai et Guillaume Hermitte³ a accepté. Au bout d'une journée, il m'a proposé un contrat de deux mois en insertion ; au bout de quelques semaines, un CDD plus long

à condition de suivre une formation de maître chocolatier. J'ai dit oui. Au courant de l'hiver 2008, il m'a proposé une autre formation pour devenir, cette fois, responsable adjointe de la deuxième boutique Puerto Cacao. Tout cela s'est passé en moins d'un an !

En fait, j'ai eu beaucoup de chance dans mon parcours en France. J'ai rencontré les bonnes personnes aux bons moments. J'ai peur que ça s'arrête un jour, que les problèmes recommencent, mais pour l'instant, ça va. La vie est belle malgré tout. —
Propos recueillis par Véronique Laurens

1- Puerto Cacao, 2 rue Théophile Roussel, Paris 12ème - www.puerto-cacao.fr

2- Compagnie L'Instant d'une Résonance : <http://compagnie.idr.free.fr/>

3- Guillaume Hermitte est le dirigeant de Choc'Ethic, entreprise d'insertion de l'économie sociale et solidaire.

Téléchargez le livret pédagogique « Apprendre le français, vivre dans la cité » sur  lacimade.org





Un banni aux côtés des expulsés

Expulsé du Chili en 1976, Luis Retamal est aujourd'hui reconnu en France comme un spécialiste en droit de la rétention administrative. Il travaille au service de la Défense des étrangers reconduits (DER) de La Cimade.



Régis Griman

Le Chili. En 1973, Luis Retamal s'oppose au coup d'État militaire. Arrêté, il est condamné à dix ans de prison. Puis, un décret du Ministère de la Justice commute sa condamnation en « peine de bannissement ». Le voici libéré, mais il ne peut plus vivre dans son pays. Luis Retamal frappe aux portes de la France, de l'Allemagne, de la Suède, du Canada et de la Belgique. C'est Cuba qui l'accueille. Il passe les douze premières années de son exil à La Havane. Jusqu'à son départ en France, en 1988, où il obtient le statut de réfugié.

des réalités que tu méconnaissais complètement avant. Tu rencontres des réfugiés comme toi, mais avec un vécu complètement différent. La première grande richesse du foyer de Massy c'est de t'ouvrir au monde. Tu te sens tout petit, mais en même temps tu te sens partie de l'humanité. Dans les années 90, j'ai commencé à travailler à La Cimade au sein du service Défense des étrangers reconduits. Il fallait étudier les conditions dans lesquelles les détenus étaient retenus au sein de ce que l'on nommait le « dépôt » du Palais de Justice. Il fallait aussi étudier et analyser les différentes jurisprudences du juge de première instance et de la cour d'appel. J'ai passé mes week-ends à récupérer, et à lire, les décisions de ces juges. Ainsi est né mon premier écrit sur la jurisprudence.

Pourquoi vous êtes-vous spécialisé sur la question des centres de rétention administrative ?

Je dois cette spécialisation à ma trajectoire politique et à mes convictions les plus profondes, qui n'ont rien à voir avec mon statut social de réfugié. À La Cimade, le fait d'avoir été en prison et torturé pendant la dictature de Pinochet m'a permis de comprendre la situation des personnes qui se trouvaient en face de moi. J'ai tout de suite pris mon travail très au sérieux. Des personnes avaient vécu des situations analogues aux miennes, ça me touchait. Mais je n'avais pas assez de connaissances pour leur être plus utile. Alors, j'ai passé des nuits à étudier. J'ai assisté aux formations organisées par le Syndicat des avocats de France. En 1994, j'ai participé à la création de l'association des Avocats pour la Défense des Droits des Étrangers ; j'en suis d'ailleurs le seul membre fondateur qui n'exerce pas le métier d'avocat. À ce jour, enfin, j'ai participé à la rédaction d'une quinzaine de publications de jurisprudence sur le droit des migrants. —

Propos recueillis par María Eugenia Garduño Barberena

Votre intégration comme réfugié en France a-t-elle été facile ?

J'avais l'avantage de parler français depuis mon enfance et, à Cuba, je traduisais les articles de Radio Havane. Donc, je ne me sentais pas discriminé au niveau professionnel. En revanche, je pense que dans la société française, en général, il y a un sentiment xénophobe envers certaines populations.

En 1988, je suis accueilli en tant que réfugié au foyer de La Cimade à Massy. J'ai pris une part active à la vie de ce foyer, qui accueillait à l'époque 30 à 35 nationalités. Dans ma vie à Massy il m'est arrivé d'accueillir des rescapés de la place Tian'anmen en 89, des rescapés roumains juste avant la chute de Ceausescu. J'ai un souvenir inoubliable de cette période, qui a été pour moi une ouverture au monde. Tu découvres

Écoutez les témoignages de Luis Retamal sur l'histoire de La Cimade sur

 70ans.lacimade.org

Inventer une politique d'hospitalité en Europe ?

Le 26 septembre dernier, à Strasbourg, La Cimade célébrait ses 70 ans. Au cours des débats, quatre intervenants ont exposé leurs points de vue sur l'accueil de « l'autre » dans l'Europe de demain. Inventer une politique européenne d'hospitalité est un devoir collectif, qui doit se fonder sur le respect des droits de l'Homme. Nous en retraçons ici les principaux éléments, tout en invitant nos lecteurs à écouter ces interventions dans leur intégralité sur le site internet de La Cimade. Table ronde animée par Antoine Pécoud, chercheur à l'UNESCO.



Thomas Hammarberg, Lorena Escudero, Antoine Pécoud, Bassirou Diarra et Catherine Trautmann

Magati Hirn

Un défi de civilisation pour l'Europe



Magati Hirn

Catherine Trautmann (députée européenne) : Il n'existe aucune politique européenne d'immigration, seules des politiques nationales élaborées sous les contraintes de l'économie et de la sécurité. De plus, souligne Catherine Trautmann, « au Parlement européen nous n'avons pas tous la même vision,

ni la même culture des Droits de l'Homme, ni la même manière d'envisager des réponses ». L'Europe est née d'une recherche de rédemption après la Seconde Guerre mondiale. Elle a répondu par le droit aux crimes inhumains. Or, les députés européens constatent aujourd'hui un renouveau des courants nationalistes et xénophobes, constitués en réseau. Autre constat : « durant ces dernières années, contrairement aux idées qui ont été habilement véhiculées on a assisté à l'effondrement spectaculaire du nombre de demandes d'asile enregistrées en Europe ». Cette chute est la conséquence des barrières mises en œuvre

par l'Europe pour éviter le franchissement de ses frontières au risque de violer le principe de « non-refoulement », ainsi que de l'externalisation de sa politique d'asile, qui a pour effet de retenir un certain nombre de réfugiés en amont des frontières européennes dans des pays incapables de garantir les protections auxquelles ils ont droit.

Pour Catherine Trautmann, il faut « réaffirmer le respect absolu des droits des demandeurs d'asile » et « aboutir au régime d'asile commun contenu dans le programme de La Haye », qui arrive à échéance en 2010. Enfin, « réaliser l'objectif de Tempere sur le co-développement ». Il faut également « rejeter l'idée de



- créer des centres de traitement des demandes d'asile à l'extérieur de l'Union », et, bien entendu, « garantir aux réfugiés et aux travailleurs migrants légaux l'intégralité de leurs droits individuels et sociaux ». La députée européenne insiste : nous devons changer nos représentations de l'Europe ! Les migrations font partie de l'identité collective. Il s'agit donc d'associer les migrants à toutes les décisions européennes. Et, d'aboutir enfin à la reconnaissance du statut du réfugié par les pays de l'Union européenne. « L'étranger est une personne globale que nous devons savoir accueillir », a-t-elle souligné.

La mobilité des personnes est un droit



Magali Hirn

Lorena Escudero (ministre équatorienne des migrants) : Les 70 ans de La Cimade se déroulent dans un contexte marqué

par des politiques migratoires défensives. Il est d'autant plus important de partager la vision et l'expérience, en matière migratoire, d'un pays comme l'Équateur qui a la particularité d'être à la fois le pays d'origine d'une diaspora de près de 2,5 millions de personnes, et le pays de destination de plus d'un demi million de personnes, également lieu de transit d'importants flux migratoires vers le « faux rêve américain » et premier pays d'Amérique latine en matière d'asile avec plus de 100 000 personnes d'origine colombienne déplacées. « La migration est un droit et une opportunité pour le développement de notre peuple », a affirmé Lorena Escudero. Économiquement, les migrations représentent des dynamiques très efficaces pour mieux répartir la richesse du monde. À partir de ce constat, il faut imaginer une politique d'hospitalité qui

prenne en compte les causes de la paupérisation de l'humanité, et les déséquilibres entre le Nord et le Sud. Mais, la France et l'Europe doivent également assumer leur part de responsabilité sur les causes structurelles des migrations internationales. Cette responsabilité est doublée d'une co-responsabilité avec les pays d'origine, co-responsabilité qui doit être assumée sur la base d'un dialogue.

La « politique migratoire intégrale » de l'Équateur affirme clairement que la mobilité des personnes est un droit, qu'ils soient immigrants ou émigrants. Tous ont en commun le droit au développement et donc le droit de ne pas avoir à se déplacer à l'étranger pour pouvoir mener une vie pleine et satisfaisante, le droit à migrer de façon libre, volontaire, informée et sûre, le droit à s'intégrer pleinement dans les sociétés de destination, ainsi que le droit de retourner de manière libre et volontaire dans son pays d'origine avec des garanties de réinsertion.

L'Afrique doit parler d'une seule voix



Magali Hirn

Bassirou Diarra (conseiller technique à la Présidence du Mali) :

« L'Europe se barricade, mais les barbelés n'ont jamais

empêché les hommes de se déplacer », a souligné Bassirou Diarra. Les Africains participent aux conférences qui élaborent la nouvelle politique européenne, mais ce processus est pour l'instant à l'initiative exclusive de l'Europe. Bassirou Diarra a insisté sur le fait que les africains avaient aussi une responsabilité à assumer. « Quand est-ce que l'Afrique va parler d'une seule voix face à la politique européenne d'immigration ? » a demandé M. Diarra qui a salué

les efforts des pays d'Amérique du Sud pour harmoniser leurs politiques et leurs positions. À la différence d'autres pays africains, le Mali refuse de signer les « accords concertés de gestion des flux migratoires » voulus par la France. Ces accords reposent sur trois pieds : immigration choisie, réadmission et développement solidaire. « À la rigueur, le Mali peut accepter l'immigration choisie », mais pas la réadmission. 80% des maliens en situation irrégulière en France travaillent et font vivre des milliers de personnes en Afrique. Le conseiller technique à la Présidence du Mali relève ainsi une contradiction : la France veut choisir de nouveaux migrants tout en renvoyant ceux qui vivent déjà sur son territoire... Pour le Mali, la question de l'immigration choisie ne pourra être abordée qu'une fois que la situation des maliens actuellement en France sera réglée, et en aucun cas ceux-ci ne seront sacrifiés contre un « bonus » en matière d'aide au développement. « Le Mali ne vendra jamais la dignité de ses compatriotes » a déclaré M. Diarra.

Enfin, Bassirou Diarra a rappelé qu'un migrant expulsé, c'est une vie brisée, une famille brisée, une société brisée puisqu'elle « n'a plus d'espoir porté par les migrants ». Emprisonnés dans les centres de rétention, les migrants sont traumatisés. « Il faut arrêter les expulsions inhumaines qui bafouent la dignité de l'Homme », a fermement déclaré Bassirou Diarra.

L'Europe doit respecter les droits des migrants



Magali Hirn

Thomas Hammarberg (Commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe) :

Pour Thomas Hammarberg, le principal

problème à envisager n'est pas

celui des personnes qui cherchent à venir en Europe, mais le fait que l'Europe n'est pas prête à mettre en œuvre une politique d'hospitalité. Actuellement, des millions de personnes en Europe se cachent des autorités tout en contribuant au développement économique de nos pays. Les gouvernements ne les autorisent pas à rester et tentent de les rejeter, mais ils ne peuvent pas non plus les reconduire. « L'Europe a réussi à élaborer une politique à la fois inhumaine et inefficace, et même irrationnelle. » Si « Nul ne peut contester aux États leur intérêt légitime à contrôler leurs frontières », ce droit ne doit pas se faire au détriment du droit de demander l'asile et d'accéder à une procédure équitable. Thomas Hammarberg l'affirme sans détour : l'Europe doit respecter les droits des migrants et il souligne différentes formes de violation de ces droits comme les procédures accélérées et les listes de pays d'origine sûre qui vont à l'encontre d'une analyse individuelle et au cas par cas. De même, Thomas Hammarberg dénonce la criminalisation de l'irrégularité du séjour, les politiques de quotas et l'enfermement des migrants qui stigmatisent des populations

et sont incompatibles avec une politique humaine. Il a notamment pris l'exemple de la France en relevant que les arrestations dans les préfectures ou aux abords d'écoles propagent dans la société une atmosphère très négative, et que les conditions d'enfermement des migrants n'y sont pas toujours conformes aux normes internationales. Enfin, face à l'argumentation des États qui évoquent souvent la crainte qu'une politique trop généreuse favorise le développement de la xénophobie dans certaines couches de la population, Thomas Hammarberg répond clairement que s'il y a une chose qui contribue au développement de la xénophobie, ce sont bien ces politiques restrictives... Les responsables politiques doivent donc à la fois se lever contre la xénophobie et en même temps mettre en œuvre une politique d'hospitalité fondée sur le respect des droits de la personne humaine.

Propos recueillis par Maria Eugenia Garduño Barberena, Anette Smedley et Adrien Chaboche

Écoutez l'intégralité de cette table-ronde sur le site des 70 ans de La Cimade

 70ans.lacimade.org



Magali Hirn

Première table ronde de la journée avec Jacques Maury, Jacques Fortier, Marcel Spisser et Gilbert Vincent

+ EN SAVOIR PLUS



• Migreurop, *Atlas des migrants en Europe, géographie critique des politiques migratoires*, Armand Collin, 2009, 144p.



• El Mouhoub Mouhoud (dir.), *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Universalis, 2006, 194p.



• Migreurop, *Guerre aux migrants, le livre noir de Ceuta et Melilla*, Syllepse, 2007, 236p.



• Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, La dispute, 2004, 252p.



• La Cimade, *Chemins d'espoir, parcours de formation de demandeurs d'asile et de réfugiés en Ile-de-France*, 2008, 66p.

DU « SERVICE PRISONS ET LIBÉRÉS » À LA « COMMISSION PRISON »

l'intervention de La Cimade dans les établissements pénitentiaires

À la Libération de Paris, un membre du Gouvernement provisoire a suggéré à La Cimade, qui avait une expérience du travail dans les camps d'internement du régime de Vichy, de s'intéresser aux détenus d'un nouveau genre qui n'allaient pas manquer de peupler les prisons et les camps. Dès le 15 août 1944, M. de Nordling, ambassadeur de Suède en France, a demandé aux autorités allemandes, et obtenu d'elles, les clefs des prisons et des camps de Paris et de la région.



Cahiers de Violette Mouchon / La Cimade

Elisabeth Rohr et Eliane Legrand à la porte de la prison de Doullens, fin des années 40

D'après les archives récemment rassemblées à la Bibliothèque de Documentation et d'Information Contemporaine de Nanterre, La Cimade est bien née dans les camps. Mais très vite, elle a été amenée à agir au sein des prisons.

Les rapports généraux d'activité situent la date de naissance du « Service Prisons et Libérés » en 1941. Le service serait donc né

quand les équipiers visitaient les camps de juifs internés en France. Ensuite, au sortir de la guerre, ce service visita les camps des « collaborateurs » à leur tour internés et des criminels de guerre incarcérés. Quelques mois après la Libération, La Cimade fut également associée à la réforme pénitentiaire amorcée par Paul Amor, magistrat et procureur à Laon pendant l'Occupation et nouvellement nommé

directeur de l'Administration pénitentiaire.

Si les archives concernant l'action en milieu carcéral de La Cimade ne sont pas nombreuses, il nous sera tout de même possible, au travers d'elles et grâce à un court historique, de comprendre la généalogie de ce « Service Prisons et Libérés » désormais nommé « Commission Prison ».

L'action de la Commission prison



de La Cimade a toujours été essentiellement humanitaire et juridique mais les lignes politiques et les modalités d'action choisies se sont modifiées au cours des années en fonction des enchevêtrements historiques mouvants et aléatoires.

En 1946 le service se structure

Si depuis 1944, des interventions ont eu lieu dans certaines prisons, c'est en octobre 1946 que le « Service Prisons et Libérés » se structure et s'organise réellement. Plusieurs équipiers sont alors envoyés dans les prisons de Caen, Hague-neau, Poissy, Doullens, la Petite Roquette et Fresnes ; à la fois comme visiteurs, éducateurs, infirmières, assistantes sociales et même comme surveillants. Malgré d'importants manques de moyens, l'action de La Cimade dans les établissements pénitentiaires se développe considérablement, en particulier grâce aux personnalités de Christiane Malo et de Jacqueline Peyron, équipières fidèles et motivées.

Avec la guerre d'Algérie, le service est contraint de modifier son action. Si la situation des établissements pénitentiaires est catastrophique, si de nombreux Algériens sont incarcérés, les équipiers sont appelés à intervenir plutôt dans les camps d'assignation à résidence. En effet, La Cimade a obtenu du Ministère l'autorisation de visiter ces camps où sont internés environ 5 000 Algériens. Le « Service Prisons et Libérés » ralentit donc de fait son activité en prison face aux événements politiques de ces années 1958-1962.

1968 marquera également un tournant dans la manière d'agir et de réagir en prison et face aux politiques pénitentiaires en vigueur. Suite aux mutineries qui ont eu lieu dans les prisons françaises durant l'hiver 1971-1972, un groupe de travail a été créé sous la responsabilité de Marc Mégard. Il semblait urgent et fondamental de préciser les responsabilités de La Cimade dans une société qui devenait de plus en plus répressive à l'égard, notamment, des étrangers et de la jeunesse. Un travail très serré avec le Groupe Multiprofessionnel sur les Prisons ●●●

LE PRIVILÈGE DE LIBRE CIRCULATION

Parlons encore des affaires Polanski ou Sarkozy Jr. Mais sans parler de sexe ou de népotisme. Qu'entend-on dans la défense de Jean Sarkozy? Il est révoltant que ce jeune homme blanc, hétérosexuel, de bonne famille, ne puisse prendre le poste qu'il désire, n'importe lequel. Que lit-on dans la pétition soutenant Roman Polanski? Il est inadmissible que « l'un des plus grands cinéastes contemporains » ne puisse plus faire ce qu'il a fait jusque-là tranquillement : « circuler (...) librement et en toute sécurité, même quand certains États voulaient s'y opposer. »

Pour eux le scandale n'est pas que tant de personnes dans le monde -en France même- n'aient pas cette liberté de circulation, soient discriminés dans l'emploi en raison de leur âge, de leur patronyme, de leur couleur de peau, de leur quartier d'origine. Le scandale est que des gens qui leur ressemblent ne puissent aller exactement où ils veulent. Un « normal », évident, même pas à discuter pour « les uns » - comme eux, blancs, bourgeois, en général hommes et hétérosexuels. Un impensable pour les « autres », les bien plus nombreux qui ne cumulent pas ces critères.

Comme l'écrit Christine Delphy qui étudie la question des discriminations : « Les Uns sont ceux qui ont le droit de fermer leur porte à qui ils veulent, de rester entre eux, mais qui exigent de pénétrer partout, et de s'y sentir à l'aise. Les autres sont ceux qui sont toujours en trop, qui ne sont les bienvenus nulle part, hormis dans un chez soi qui se restreint souvent à leur appartement – et même pas à cet espace dans le cas des femmes »¹.

« Les uns » peuvent aller où ils veulent, à l'autre bout du monde, prendre la fonction qu'ils désirent. Et dans le même temps, ils peuvent bloquer l'accès aux territoires qui leur appartiennent : l'Assemblée-nationale, le Rotary-club ou la France. Venus d'un autre pays ou des banlieues populaires (mais aussi femmes et parfois homosexuels), « les autres » seront toujours des étrangers, bienvenus nulle part. À la racine du refus de la liberté de circulation pour les migrants comme des discriminations en France, il y a cette dissymétrie entre les « uns » et des « autres ». Mais qu'y-a-t-il derrière cette dissymétrie? Pas tant le « refus de la différence », ni le manque de curiosité pour « l'autre ». Mais pour Christine Delphy, quelque chose de plus banal et brutal : il y a des postes ou des richesses rares, dont une minorité – blanche, masculine, bourgeoise, souvent hétéro-profite, qui ne compte pas partager ce gâteau avec la très grande majorité et donc en défend avec acharnement l'accès.

Alors quand nous parlons immigration et discrimination, parlons moins tolérance et plus partage des pouvoirs et des richesses. Ne défendons pas seulement la liberté de circulation mais la fin du privilège de libre circulation. ●

¹ Christine Delphy, *Classer, dominer. Qui sont les « autres »?*, La Fabrique, Paris, 2008, p.34

- se construit alors, un nouveau poste fut attribué à Dora Valayer et une exposition itinérante se créa avec l'ARAJEJ sur le thème de « la prison dans la ville ».

Une reprise d'activité en 2000

Malgré cette importante activité, le « Service Prisons et Libérés » est supprimé au début de l'année 1979. Des interventions locales auront toujours lieu au sein des établissements pénitentiaires mais il faudra attendre 2004 pour que le Conseil de La Cimade place de nouveau l'action en milieu carcéral en « haute priorité ». Grâce au travail mené par Gilbert Gaillègue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sous son impulsion, les intervenants bénévoles cherchent à étendre leur périmètre d'action. Dès l'année 2000, les interventions se font dans dix prisons de la région PACA et le projet de constituer des groupes Cimade solides et réguliers dans les lieux où l'association n'est pas représentée devient central. En 2004 donc, la Commission Prison redevient un service à part entière.

Ce service s'est toujours trouvé isolé, de par son terrain d'intervention ; la prison, ce lieu en retrait de la société, cet espace d'abandon où règne l'arbitraire et où l'exception fait droit... Les équi-pières rappellent également à ce propos que « leur travail est très particulier par rapport aux autres postes et services de La Cimade, du fait qu'il se fait en milieu fermé et rigoureusement réglementé. Une double loyauté envers les détenus et envers l'administration signifie une tension constante inévitable ».

Ce service fut d'ailleurs souvent considéré comme « politique » et particulièrement quand l'actualité plaçait la prison en première ligne médiatique. Cependant, l'urgence de l'action s'y est toujours nourrie d'une réflexion posée et construite. Depuis le début, ce service orienta son action autour de quelques axes définis: les interventions en prison auprès des personnes incarcérées bien sûr, mais aussi auprès des personnes libérées.

Aujourd'hui, le développement de permanences pour les sortants de

prison ou les personnes faisant l'objet d'un aménagement de peine se pose avec d'autant plus de force que la politique gouvernementale et européenne restreint de plus en plus les droits des personnes étrangères et contrôle toujours davantage les flux migratoires par l'enfermement. La réinsertion s'avère des plus difficiles pour un sortant de prison mais plus encore lorsque l'on est un étranger en France. —

Audrey Kiéfer

La logique de l'enfermement est également à l'oeuvre en rétention



Olivier Aubert / La Cimade - LRA de CERGY

Aujourd'hui, la Commission Prison de La Cimade existe grâce aux 120 bénévoles qui interviennent au quotidien dans les établissements pénitentiaires. Ses actions sont multiples : accès effectif au droit pour les personnes incarcérées et pour les sortants de prison ; présence dans les tribunaux ; activités culturelles grâce au festival Migrant'scène par exemple ; groupes de réflexion et travail de sensibilisation auprès de l'opinion comme auprès des avocats du pénal, souvent démunis face à la complexité du droit des étrangers... toujours avec cette volonté résolue de relier le dedans et le dehors.

Le samedi d'un bénévole

Un samedi matin, audience du juge des libertés et de la détention pour les étrangers retenus au Tribunal de Grande Instance de Pontoise... Il y a six étrangers présentés. Mes deux classeurs de jurisprudences sous le bras, je prends contact avec les avocats : deux avocats « choisis » et l'avocate de permanence, chargée des quatre autres étrangers.

Le retenu malien est présenté en premier. L'avocate de permanence soulève un moyen de nullité : imprécision sur le lieu de l'interpellation. Le JLD l'accepte. La rétention n'est pas prolongée.

Les avocats choisis soulèvent pour leur client quatre ou cinq moyens de nullité, sur des détails de procédure, contestés par l'avocat de la préfecture et que le JLD rejette.

Puis c'est le tour du retenu algérien. Pas de nullité en vue. Il sera maintenu en rétention. Pour l'étranger suivant, l'avocate de permanence soulève deux moyens : on lui a notifié l'arrêté de reconduite à la frontière sans la présence de l'interprète ; la traduction par téléphone ne paraît pas suffisante pour garantir qu'il ait bien compris ses droits. Le juge accepte ce moyen de nullité et prononce la libération.

Il reste un égyptien, qui sera certainement libéré : l'avocat venu le voir en garde à vue a signalé par écrit qu'il n'avait pu s'entretenir avec lui.

Cette fois encore, je ressens le malaise de voir ainsi la mise en liberté ou la rétention se jouer sur des subtilités de procédure, de petites imprécisions, des interprétations discutables, des jeux de rôles... Bien sûr le respect de la procédure est une garantie contre l'arbitraire et c'est une bonne chose que l'on ne puisse maintenir quelqu'un en rétention administrative sans passage devant le juge des libertés. Mais cet exercice de la Justice est aussi un moyen de tenir à distance l'exigence de justice qui voudrait qu'on allège la détresse au lieu de l'alourdir, qu'on ne rende pas la réponse de la société incompréhensible aux plus démunis en séparant la lettre de l'esprit et en traitant les questions et les personnes par morceaux.



Petits signes de soutien aux étrangers vus la veille au LRA, contacts avec les avocats, échanges avec les familles et les proches pour lesquels on décrypte les modalités et les enjeux de l'audience, présence remarquée par les magistrats (nous sommes parfois les seuls à donner à l'audience son caractère « public »). La dernière fois, un JLD m'a dit « Merci », je ne sais pas exactement de quoi, mais cela doit bien avoir un sens) : c'est un peu tout cela que les bénévoles de La Cimade apportent en étant là au TGI... À quoi cela sert-il ? Il est difficile de l'apprécier au jour le jour. Parfois, on s'imagine que la présence de bénévoles pourrait avoir un petit pouvoir d'influence. Mais on peut aussi se dire qu'il n'est pas inutile de donner une adresse, d'établir un contact qui sera utile plus tard, de changer un peu le regard de ceux qui n'imaginaient pas qu'il y ait des associations pour se préoccuper des étrangers en difficulté, de faire résonner le nom de La Cimade auquel on deviendra plus attentif à l'avenir... ■

Marc Chambolle | LA CIMADE ILE-DE-FRANCE

CATHERINE DE WENDEN

« On est dans une caporalisation de la politique de l'immigration »

Au 1er janvier doit entrer en vigueur, dans une vingtaine de départements, la réforme de la procédure de naturalisation annoncée, en avril, par le ministère de l'Immigration. Cette réforme, officiellement destinée à supprimer les doublons entre la sous-direction de l'accès à la nationalité française et les préfectures, confie à ces dernières, désormais, la décision d'octroi ou de refus de la naturalisation. Nombre d'universitaires, dans une pétition, se sont déclarés hostiles à cette réforme, qualifiée de « projet dangereux pour l'une des principales voies d'intégration à la société française ». Directrice de recherche au CNRS et spécialiste des migrations internationales, Catherine de Wenden est l'une des signataires. Entretien.



Préfecture de Bobigny

Billy Bernard

La décision d'accorder la nationalité française relèvera désormais des préfectures. Pourquoi le redoutez-vous ?

À mon sens, cela présente plusieurs inconvénients. Ce qui m'inquiète, c'est que, d'une part, les préfets ont de plus en plus d'attributions en matière d'immigration. Aujourd'hui, ils ont en charge les décisions de reconduite à la frontière, l'acceptation des dossiers de demande d'asile, et au premier janvier, dans vingt départements, l'acceptation des demandes de naturalisation. Ils deviennent les administrateurs de l'immigration, contrôlant non seulement les entrées, mais également les étrangers présents sur le territoire, dans leur parcours d'intégration. À mon avis, il y a un vrai risque de dérive discrétionnaire. Dès lors que les préfets dépendent directement du ministère de l'Intérieur, ils n'offrent pas la garantie d'une direction administrative a priori plus neutre.

Cela risque de politiser beaucoup plus le système. Si on dit qu'il faut donner un coup de frein aux naturalisations de tel ou tel groupe, le préfet obéira aux ordres.

Vous craignez que se perde l'impartialité dans le traitement des demandes ?

On peut en tous les cas craindre une inégalité de traitements entre les préfectures. Les préfets ont une vue trop souvent limitée au département dans lequel ils exercent. Au sein de ce département, ils peuvent avoir le sentiment d'un surpeuplement d'une population qui demande la naturalisation, alors que s'ils avaient une vision nationale, comme le permettrait la sous-direction de l'accès à la nationalité, ils s'apercevraient que ce n'est pas vrai pour toute la France. Aujourd'hui, en termes de délais, on a déjà plus de chances si on s'adresse à certaines préfec-

tures qu'à d'autres. Je connais un couple d'Algériens, universitaires, qui demandaient la nationalité française. L'homme s'est adressé à telle préfecture et la femme à une autre. Cela a été beaucoup plus facile pour elle que pour lui, alors qu'ils avaient exactement le même dossier. On peut imaginer que les préfectures, qui ont beaucoup d'étrangers et de demandes de naturalisation, seront plus réticentes que celles qui ont très peu de monde et pour lesquelles il n'y a pas d'enjeu politique particulier, par exemple en Lozère, à naturaliser un peu plus ou un peu moins.



Catherine de Wenden

Faut-il s'attendre à ce que, de manière générale, les préfectures se montrent plus restrictives ?

Sans doute. Notamment parce que les préfets ont un rôle politique. Si on dit, dans une période préélectorale, qu'il faut faire baisser les voix du Front national et donner satisfaction par une certaine politique de l'immigration, les préfets vont être plus sensibles à ce genre de consignes qu'un fonctionnaire de la sous-direction d'accès à la nationalité.

Selon vous, via cette réforme, que s'efforce d'orchestrer le gouvernement ? S'agit-il de restreindre l'accès à la nationalité française, de choisir a priori qui devient Français ou pas ?

Encore une fois, il s'agit de politiser davantage la procédure de naturalisation. En donnant des grandes lignes et des consignes aux préfets, et en ne laissant pas la naturalisation aux aléas d'un traitement des dossiers par des fonctionnaires anonymes. On est dans une caporalisation de la politique de l'immigration.

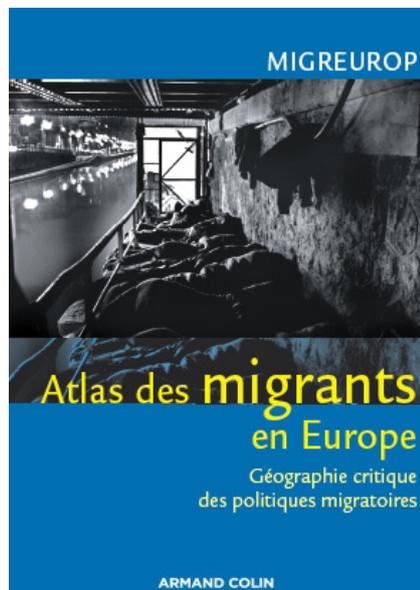
Propos recueillis par Hugo Lattard



Billy Bernard

Un atlas des migrants

Atlas des migrants en Europe, Migreurop, éd. Armand Colin, septembre 2009, 144 p., 19,50 €



On connaît la carte des camps en Europe, dressée en 2007 par Migreurop. Aujourd'hui, sous la direction d'Olivier Clochard, ce réseau associatif publie l'Atlas des migrants en Europe.

L'introduction présente l'objectif visé : « donner à voir, à travers l'organisation spatiale des frontières migratoires de l'Union européenne, l'impact humain du renforcement des contrôles migratoires... ».

L'objectif est-il atteint ? Oui, absolument.

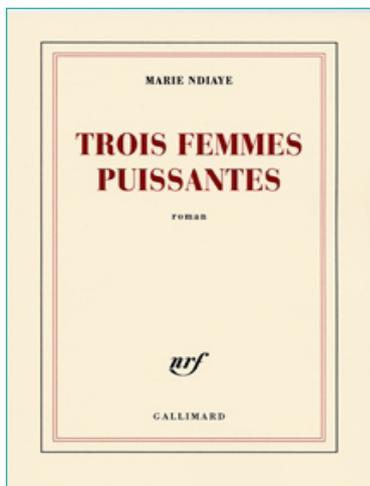
Quatre grands chapitres ordonnent ce livre :

- 1• Des migrations mondialisées, mais entravées,
- 2• Les contrôles des migrations internationales : vers un protectionnisme accru ?
- 3•, L'enfermement au cœur des politiques européennes d'asile et d'immigration.
- 4• Les politiques européennes ou la remise en cause des droits fondamentaux.

Cet atlas n'est pas neutre, ce que souligne son sous-titre : « géographie critique des politiques migratoires », mais pour autant pas sans objectivité. Des informations souvent inconnues du grand public sont mises à la disposition de toute personne non spécialisée. De très belles cartes, et quelques photos couleur sépia, jalonnent ce livre. Ces dernières lui donnent une consistance humaine, car derrière les cartes et les chiffres il y a des hommes et des femmes qui aspirent, comme chacun, à vivre. Qui veut savoir et se faire une opinion ne peut que se réjouir de cette parution et s'empresser de l'ajouter à sa bibliothèque.

Didier Weill

Un Goncourt sur les chemins de l'immigration



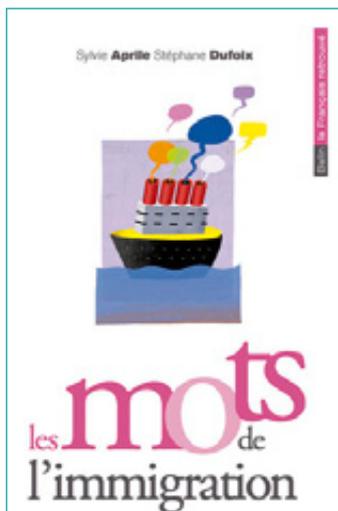
Trois femmes puissantes, Marie Ndiaye, Gallimard, 2009, 320 p., 19 €

Jusqu'à la fin des années 1970, Khady Demba souffre, silencieuse, et résiste, courageuse. Jeune veuve africaine, expulsée du foyer de sa belle-famille, la voici trébuchant dans des camions, parquée dans des hangars, sur les routes incertaines de l'immigration. L'adresse de la cousine Fanta, qu'on lui a glissée sur un bout de papier, résume un horizon européen qui semble encore tellement imaginaire. À la merci de passeurs rapaces, de garde-frontières violents, de compagnons d'infortune sans scrupule. Bles-

sée, affamée, le corps vendu dans l'arrière-pièce d'une gargote, elle s'accroche tout au long de l'enfer. Chaque épreuve l'épuise et l'endurcit à la fois. Car Khady Demba fait partie de ces femmes que Marie Ndiaye appelle «puissantes». Parce que, «pauvre chose», elle préserve sa dignité tout au long du combat qui lui est imposé. À travers ce récit au style ample et au rythme lent, l'auteur donne toute sa force à cette histoire où se mêlent violence étouffée et sentiments occultés. C'est le portrait d'une part d'humanité, meurtrie mais jamais résignée.

Dominique Chivot

Régulière, clandestine, choisie, jetable...



Les Mots de l'immigration, Sylvie Aprile, Stéphane Dufoix, Editions Belin, mars 2009, 416 p., 8 €.

Une quantité d'adjectifs viennent aujourd'hui qualifier l'immigration. Un nombre aussi important de substantifs viennent distinguer ceux et celles qui immigreront : étrangers, réfugiés, sans papiers, «ni ni», etc. Une inflation verbale qui reflète toute la complexité des phénomènes migratoires, et de leurs résonances au sein de la société française.

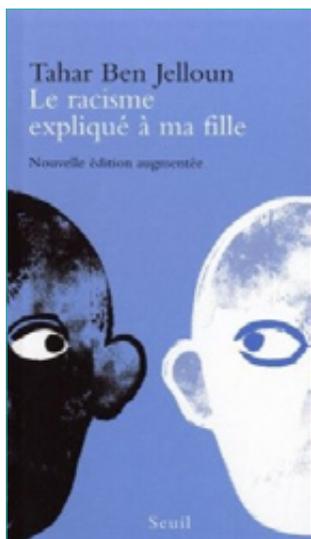
Sylvie Aprile, historienne, et Stéphane Dufoix, sociologue, ont répertorié ces mots associés à l'exil, à l'accueil, à l'altérité ou

à l'exclusion. Asile. Boat-people. Chibani... Zone d'attente. Chaque terme est défini dans le contexte de son apparition, avec des extraits de discours politiques, d'œuvres littéraires, d'articles de presse.

Autant de représentations de l'immigration, car «les mots utilisés forgent une partie de la réalité qu'ils sont censés décrire». Certains sont délaissés, d'autres, remis au goût du jour, d'autres encore, inventés au fil de l'actualité. Et cette évolution lexicale soulève, au fond, des questions essentielles.

Maya Blanc

Démonter les mécanismes et les mensonges



Le racisme expliqué à ma fille, Tahar Ben Jelloun, Seuil, septembre 2009, 9 €.

Il a été traduit en une trentaine de langues. Et s'est vendu à plus de 500 000 exemplaires. Douze ans après sa parution, les Éditions du Seuil rééditent le best seller de Tahar Ben Jelloun. Augmenté d'un dossier inédit : critiques des lecteurs, chroniques parues dans la presse, colloque sur la «discrimination positive». Un nouveau dialogue, même, intitulé «La montée des haines»... En 1997, l'écrivain répondait aux questions de sa fille, Mérième. Depuis, il a fait le tour du monde pour rencontrer des écoliers, des collégiens et des

lycéens. Afrique du Sud, Bosnie, Palestine, Israël, Brésil, Inde, Maroc, Europe, Sénégal, Vietnam, États-Unis. «*Nous constatons ensemble que non seulement le racisme n'a pas reculé mais qu'il s'est banalisé et dans certains cas aggravé*», souligne Tahar Ben Jelloun. À partir de l'actualité, l'auteur aborde l'antisémitisme et l'islamophobie. S'employant à «démonter les mécanismes et les mensonges sur lesquels le racisme se fonde». Son argumentation a le mérite de rester précise. Voici un ouvrage pédagogique à mettre, aussi, entre les mains des adultes.

Maya Blanc

HARRAGAS (LES BRÛLEURS)

DE MERZAK ALLOUACHE (FRANCE-ALGÉRIE), SORTIE NATIONALE EN FÉVRIER 2010



Les statistiques sont accablantes comme l'indique le post-générique. Des milliers de morts, des milliers de disparus entre le Maghreb et l'Europe, entre l'Afrique noire et l'Espagne, entre les pays de l'ex-Yougoslavie et l'Italie.

Film épuré, sans recherche d'effets, sans pathos. La réalité montrée non par un documentaire (impossible à

faire, on imagine) mais avec une fiction qui donne, en une heure et demie, la description de passage de clandestins arabes de Mostaganem à l'Espagne. Pourquoi quitter son pays, son village, ses parents, pour aller vers cet inaccessible Eldorado? La jeune fille (seule femme du groupe) le résume ainsi: «Je pars, parce que si je reste, je meurs». Elle ajoute à sa mère accablée et impuissante: «Si je pars, je meurs aussi». Toute l'absurdité de la situation réside dans ces mots. Que faut-il pour émigrer: un passeur, une barque à moteur, un GPS (qui s'avèrera inopérant), une boussole. Et l'envie confuse, informulée, de changer de vie!

La mer, célébrée par les poètes et aussi les cinéastes, n'est plus le symbole de liberté, mais celui d'un enfermement qui peut conduire à la prison certainement, le plus souvent à la mort. Proche de la côte (mais de quel pays?) la barque tombe en panne. Certains (ils sont 3 de l'équipage 2 sont déjà morts noyés) se décident à se jeter à l'eau. Épuisés, ils échouent sur une plage. Pas de comité d'accueil si ce n'est deux garde-côtes. Ils seront arrêtés, expulsés.

Une voix-off accompagne l'aventure, sobre, factuelle. Fin du film; Allons-nous enfin ouvrir les yeux sur ce scandale de notre monde? —

Alain Le Goanvic | PRO-FIL

Pro-Fil est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



ÉVÈNEMENT

Contre l'enfermement administratif, l'histoire d'une solidarité

À l'occasion des 70 ans de La Cimade, la région Sud-Ouest de l'association organise à Pau et à Gurs trois jours d'expositions, de témoignages et de rencontres pour s'interroger sur l'histoire de l'enfermement administratif des étrangers en France. L'histoire des lieux, de ceux qui y ont été internés, et de ceux qui les ont accompagnés. C'est en effet à quelques kilomètres de Pau, dans le camp de Gurs, que La Cimade a commencé son action auprès des «indésirables» de chaque époque...

29 janvier Histoire des lieux d'enfermement administratif en France: expositions, témoignages, rencontres... | Pau, auditorium du palais Beaumont

30 janvier Du camp de Gurs aux centres de rétention, débat sur la logique de l'enfermement administratif des étrangers en France | Camp de Gurs puis Pau, auditorium du palais Beaumont

31 janvier L'engagement solidaire aujourd'hui | Pau, auditorium du palais Beaumont



Conception Maxime Lemoyne

Retrouvez le programme complet et plus d'informations sur 70ans.lacimade.org

À ÉCOUTER

“Réfugiés politiques : chronologie d'un statut” - Documentaire sonore

Un sourire de toi et je quitte ma mère

En 1974, la France décide de fermer ses frontières à l'immigration des travailleurs, laissant comme seule façon d'y entrer le regroupement familial et la demande d'asile.

Un documentaire sonore de l'association «Un sourire de toi et je quitte ma mère» a été présenté le 22 novembre au Centre International de Massy dans le cadre de Migrant'scène. Il a été commandé par La Cimade, à l'occasion de son 70e anniversaire. Il est réalisé par Mehdi Ahoudig, accompagné par Sidya Aty, produit par Patrice Derrizet.

La parole est donnée à une dizaine de réfugiés de plusieurs nationalités. Mehdi Ahoudig: «C'est le portrait de personnes venues en France avec le statut de réfugiés, leur parcours et les difficultés qu'ils ont rencontrées».

Grâce aux entretiens avec Geneviève Jacques, directrice du Centre International de La Cimade de 1968 à 1975, et Christophe Piedra, son actuel directeur, le documentaire porte un regard sur l'histoire des

migrations en France. Il montre comment on est passé d'un accueil bras ouverts, au soupçon et à la fermeture des frontières pour les Africains: «On allait chercher les Chiliens à l'intérieur des prisons, il y avait une espèce d'esprit de solidarité naturelle avec des jeunes

victimes opprimés par la dictature, pour leur donner le maximum de chances. Aujourd'hui les Africains sont considérés comme immigrés économiques qui viennent nous voler», explique Geneviève Jacques dans le documentaire. ■

María Eugenia Garduño



WWW.CERCLEDESILENCE.INFO

Les Cercles de Silence



Le site Web des cercles de silence comprend une page d'accueil groupant des textes émanant de divers organismes, tels que La Cimade, RESF, ACAT, PCF, PS et d'autres. Ces manifestations silencieuses organisées dans de nombreuses villes, en France et aussi en Belgique et en Suisse, ont lieu à l'initiative des Franciscains de Toulouse, depuis début 2008. Les participants dénoncent les conditions d'enfermement des étrangers dans les Centres de rétention administrative (CRA), suivi d'expulsions brutales et indignes.

Des cartes sont disponibles localisant les cercles sur le territoire français. Il est possible de transmettre des informations par de nouveaux sites, notamment le jour et l'heure de la manifestation, le lieu restant le même. ■

Anette Smedley

Centres et locaux de rétention administrative

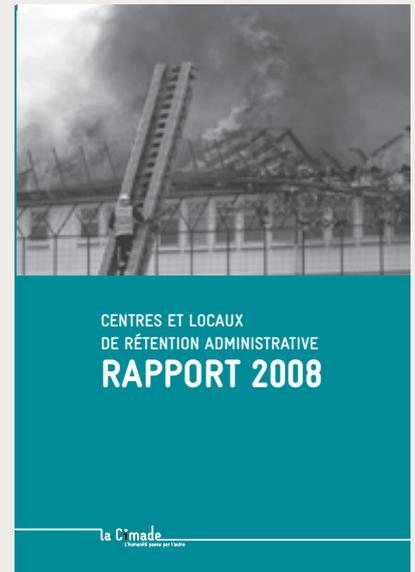
Dans la 9^{ème} édition de son Rapport sur les centres et locaux de rétention administrative (CRA), La Cimade dresse un état des lieux pour l'année 2008 des conditions d'enfermement des étrangers, des conséquences des quotas d'expulsion, avec en toile de fond la réforme Hortefeux/Besson de l'intervention associative auprès des personnes retenues. En transformant une mission associative nationale d'aide à l'exercice des droits des étrangers en simple mission d'information, ce dispositif vise à limiter la possibilité pour les étrangers d'exercer leurs droits. En éclatant cette mission entre différents « prestataires de service » placés en situation de concurrence, la réforme souhaite renforcer leur dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et ainsi limiter leur action et leur parole. Avec de nombreux partenaires associatifs, La Cimade s'est opposée à cette réforme. Le tribunal administratif de Paris et le Conseil d'État ont reconnu la nécessité d'une véritable assistance aux étrangers pour leur permettre d'accéder effectivement à leurs droits.

Ce rapport est à nouveau l'occasion d'exercer cette fonction essentielle de témoignage. Il se fonde sur le travail et les informations récoltées au quotidien par les intervenants de La Cimade en rétention dans les 23 CRA en France et en outre-mer, et dans 12 locaux de rétention. Dans son rapport 2007, La Cimade écrivait que la politique du chiffre se traduisait par une réduction des droits des étrangers placés en rétention. Interpellations absurdes, violences dans les CRA, placements des familles, expulsions des malades, désespoir et révolte : le constat est le même, en pire, pour 2008. Un chapitre du rapport Outre-mer, outre droits est par ailleurs consacré à la situation en Guyane et à Mayotte. Dans le même temps, l'industrialisation de la rétention administrative se poursuit. Le centre de rétention du Mesnil-Amelot II devrait entrer en activité au début 2010. Cinquante millions d'euros ont été dépensés pour ses 240 places, son système de surveillance et de cloisonnement ultra-moderne,

son espace spécial pour l'enfermement de familles et d'enfants, ses caméras, ses barbelés, etc. C'est un véritable camp d'internement administratif. Ce rapport veut mettre en lumière cette poursuite de la criminalisation des migrants et de la systématisation de leur enfermement. Plus que jamais, la lutte contre ce processus réclame la mobilisation de toutes celles et de tous ceux qui sont attachés avant tout à l'humanité et à la défense des droits et libertés fondamentales des personnes.

Julie Chansel | SERVICE DÉFENSE DES ÉTRANGERS RECONDUITS

Téléchargez ce rapport sur lacimade.org



Collecte Nationale de solidarité avec les travailleurs-euses sans-papiers en grève

Dans le prolongement du mouvement engagé le 15 avril 2008, plus de 5 000 travailleurs-euses sans papiers du nettoyage, de la sécurité, de la restauration, de la construction, de l'intérim... sont en grève depuis le 12 octobre 2009 sur leur lieu de travail ou sur leur secteur d'activité (siège de fédération patronale ou grande entreprise), pour gagner leur régularisation administrative et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Ces travailleurs-euses en grève ont besoin de notre solidarité morale et financière. Nous vous invitons à signer la pétition en ligne sur le site « travailleurssanspapiers.org » et, si vous le pouvez, à faire un don par chèque à l'adresse suivante :

CGT service comptabilité
263 rue de Paris, 93100 Montreuil
(ordre : « solidarité sans papiers »)

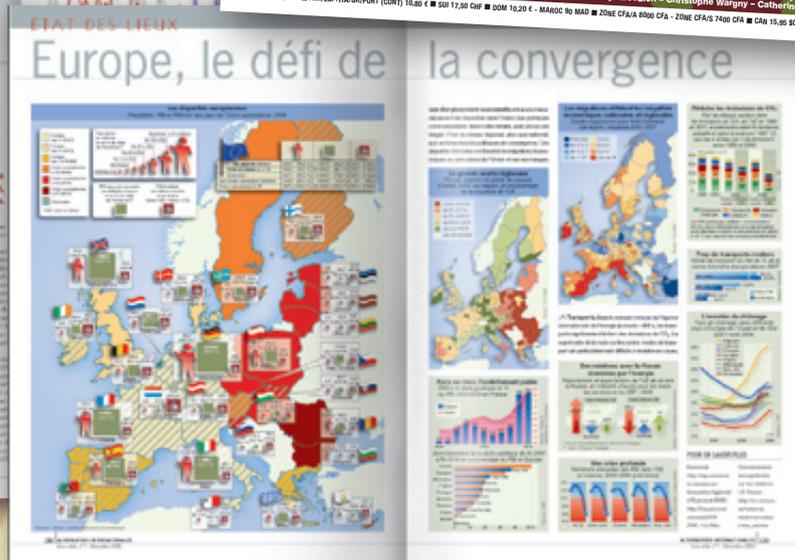


Pour en savoir plus : <http://travailleurssanspapiers.org>

Comprendre le monde de 2010

- > 25 synthèses traitant des grands enjeux mondiaux : régulation de la finance, flux migratoires, négociations sur le climat, prolifération nucléaire...
- > L'analyse de tous les « points chauds » de la planète, région par région
- > 140 graphiques et 45 cartes

Numéro élaboré en collaboration avec la rédaction d'*Alternatives Economiques*



NOUVELLE ÉDITION
ENTIÈREMENT
RENOUVELÉE

En partenariat avec
le CERI de Sciences Po
et France Inter.

ALTERNATIVES INTERNATIONALES

Les clés pour comprendre le monde

9,50 € chez votre marchand de journaux

Commande et sommaire détaillé sur :
www.alternatives-internationales.fr/vpc